

Histoire des immigrations au Luxembourg (XIXe-XXIe siècles)

Cet article retrace, à travers quatre grandes périodes, l'histoire complexe des immigrations multiples vers le Luxembourg au XIXe et au XXe siècle. Il tente de montrer le phénomène migratoire comme un phénomène non pas récent et exceptionnel, mais ancien et courant, aussi dans l'histoire du Luxembourg. Un phénomène avec ses ruptures et ses continuités.

Continuités : Depuis deux siècles et même longtemps avant déjà, des Luxembourgeois ont émigré à la recherche d'une vie meilleure tout comme des étrangers ont répondu aux appels et aux besoins du commerce, de l'artisanat ou de l'industrie indigènes. Depuis plus de cent ans, beaucoup n'ont fait que passer, mais beaucoup d'individus puis beaucoup de familles aussi sont restés. Mobilité et sédentarisation sont des phénomènes qui caractérisent les migrations jusqu'à aujourd'hui.

Ruptures : Ce qui a changé, ce sont les grandes tendances en matière de migrations. Au XIXe siècle, le Luxembourg est avant tout un pays d'émigration. Au XXIe siècle, deux cents ans plus tard, le Luxembourg est avant tout un pays d'immigration. Ce qui a changé progressivement, ce sont les secteurs économiques principaux qui ont canalisé l'appel de main d'œuvre étrangère : textile, mines de fer jusqu'en 1871, mines de fer, usines, construction de 1871 à 1973, construction, finances, commerce, PME de 1973 à aujourd'hui.

Tentons de donner un aperçu général des immigrations des deux derniers siècles.

1. Du pays d'émigration au pays d'immigration

Les 35 recensements généraux de la population réalisés depuis 1839 nous permettent d'avoir un premier aperçu sur les grandes tendances en matière d'émigration et d'immigration au Luxembourg. Ce sont ces recensements, combinés aux évaluations des administrations communales, qui nous offrent la seule source continue qui intéresse de près l'histoire des migrations au Luxembourg: le solde migratoire à partir de 1840. Un solde migratoire négatif indique un excédent de l'émigration sur l'immigration, un excédent des départs sur les arrivées, un solde migratoire positif indique un excédent de l'immigration sur l'émigration. Nous ne pouvons pas en déduire le nombre de gens qui ont émigré ou immigré. Toutefois, le bilan migratoire nous montre nettement les grandes tendances migratoires depuis 1840:

Le bilan migratoire (1840-2008)

Années	Bilan migratoire
1840-1890	- 66.580
1891-1938	+ 1.730
1891-1902	+ 3.280
1903-1913	- 3.770
1914-1922	- 12.750
1923-1930	+ 22.570
1931-1938	- 7.600
1939-1944	- 18.270
1945-1988	+ 68.310
1989-2008	+ 79.287

Sources : STATEC, Statistiques historiques (1839-1989), Luxembourg, 1990, p. 47 ; Recensement de la population au 15 février 2001. Résultats détaillés. Retrieved from :

http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/thematiques/PopulationEmploi/Recensement_population_2001/PDF_resultats_detail.pdf; Tableau Arrivées et départs et excédents des arrivées sur les départs 1967-2008

Le tableau permet de dégager plusieurs phases caractéristiques:

- de 1840 à 1890, le Luxembourg est nettement un pays d'émigration. Le déficit migratoire est considérable pour un pays qui compte 170.000 habitants en 1840 et 210.000 en 1890: - 66.580. Ce chiffre d'environ 70.000 Luxembourgeois a été extrapolé par beaucoup d'auteurs pour fixer le chiffre d'émigrants vers l'Amérique du nord à 70.000, ce qui relève de la pure fantaisie, puisque ces chiffres ne correspondent pas à un nombre absolu et concernent de toute façon l'émigration vers toutes les destinations et non seulement vers les États-Unis. Il y a en 1890 environ 20.000 Luxembourgeois aux États-Unis. La destination première n'était pas l'Amérique, mais la France qui compte en 1880 plus de 40.000 résidents luxembourgeois (Alsace-Lorraine, Champagne et surtout Paris).;

- de 1891 jusqu'à la Seconde guerre mondiale, on enregistre un équilibre qui provient en fait d'une alternance de périodes d'immigration ou d'émigration plus ou moins prononcées. La dernière décennie du XIXe siècle correspond d'une part à une période de baisse de l'émigration vers l'Amérique du Nord, qui traverse une crise industrielle, et d'autre part à l'arrivée massive de main d'oeuvre étrangère dans le bassin minier (Allemands, Italiens, Belges, Français avant tout). Cette immigration continue certes jusqu'en 1914, mais les années 1900 à 1913 sont également les dernières grosses années de l'émigration vers les États-Unis, où ils dépassent le nombre de 30.000 personnes. En 1901, la France recense 22.000 Luxembourgeois. En 1910, les Luxembourgeois sont au nombre de 15.000 en Allemagne et de 11.000 en Belgique. La première guerre mondiale est caractérisée avant tout par un retour des immigrés dans leurs pays. Le solde migratoire ne devient vraiment positif que pendant la courte période qui sépare les années de crise d'après-guerre de la grande crise mondiale de 1929/30. La population étrangère au Luxembourg passe pendant ces années de prospérité de 33.000 en 1922 à 56.000 en 1930, dont 23.500 Allemands et 14.000 Italiens. Les années de crise 1930 sont de nouveau caractérisées par le reflux des immigrés, mais voient également l'arrivée de réfugiés juifs.

- Avec la Seconde guerre mondiale renaît le phénomène connu du XVIIIe siècle, l'émigration "politique", avec d'une part l'évacuation de mai-juin 1940, où 40.000 Luxembourgeois sont jetés sur les routes de France, un exode bref. Des 3.700 Juifs présents au Luxembourg le 10 mai 1940, il n'en restait plus que 750 le 16 octobre 1941, lorsque commencent les déportations vers les camps d'extermination de l'Est. Dans le camp nazi, ils seront quelques centaines de collaborateurs luxembourgeois à choisir l'exil définitif en Allemagne après la guerre. En 1944, ils étaient, selon Paul Cerf, environ 10.000 à s'être enfuis vers le Reich avant d'être arrêtés et ramenés en convois pour être jugés. La population de nationalité allemande quitte en grand nombre le pays à la suite de la guerre ; elle se chiffrait à 17.000 en 1935 pour chuter à 8.000 personnes en 1947. Le déficit migratoire de la guerre cache ainsi en fait des réalités fort complexes.

- Avec la reconstruction commence une phase d'immigration massive et continue jusqu'à aujourd'hui qui n'est en fait que ralentie de 1976 à 1984, par les effets de la crise économique mondiale. La population étrangère passe de 29.000 en 1947 (10 %) à 120.000 en 1993 (30 %) et 217.000 (43 %) en 2010.

Une analyse du bilan migratoire nous révèle donc quelques surprises. Elle montre en même temps à quel point les réalités du présent peuvent occulter notre perception du passé. Le débat actuel sur l'immigration, mais aussi des commémorations comme le centenaire de l'immigration italienne, fêté en 1992, nous ont fait oublier que le Luxembourg ne devient un pays net d'immigration qu'après 1945 et non vers 1900.

2. Les immigrations à l'aube de l'industrialisation (1839-1871)

Le premier recensement national à mentionner la population étrangère est celui de 1871. A ce moment 5.872 étrangers résident au Grand-Duché. Qu'en est-il pour la période qui va de 1839 à 1871 ? Des sources statistiques font pratiquement complètement défaut. Les exposés sur la situation du Grand-Duché parus pour les années 1842 à 1846 et 1867 à 1874 mentionnent avant tout des statistiques concernant les émigrations et les naturalisations.

Prenons les premières années après l'autonomie administrative du Grand-Duché : Selon l'exposé de 1843, 243 étrangers se sont établis dans le Grand-Duché dans l'année écoulée (6 à Luxembourg-ville, 90 dans le district de Luxembourg, 102 dans le district de Diekirch et 45 dans le district de Grevenmacher), alors que 917 Luxembourgeois se sont établis à l'étranger. La population est passée de 177.275 habitants en décembre 1842 à 179.904 en décembre 1843, soit une augmentation de 2.629 personnes.¹

En 1848, le gouvernement demande aux communes, par l'intermédiaire des trois commissaires des districts, un « relevé général des renseignements statistiques sur la classe ouvrière ». En tout, 990 « ouvriers et domestiques appartenant à des pays étrangers » sont recensés.²

On peut donc estimer la population immigrée vers 1848 à environ 1.500 personnes, soit 1 % de la population. Il faut toutefois ajouter à ce chiffre un cas spécial d'immigration : il s'agit de la garnison prussienne de la forteresse fédérale de la Confédération germanique à Luxembourg-ville. En temps de paix, cette garnison, en place de 1814 à 1867, compte environ 4.000 personnes. Or, socialement et culturellement, les 4.000 soldats, sous-officiers et officiers prussiens, dans leur grande majorité protestants, et les 13.500 habitants, dans leur grande majorité catholiques, de la capitale (en 1867) sont restés des mondes distincts,³ à la grande stupeur de témoins allemands contemporains. Citons à titre d'exemple ce chroniqueur prussien du 39^e régiment d'infanterie, en place à Luxembourg de 1817 à 1850 : « Der größte Theil der Bevölkerung Luxemburgs stellte sich geradezu feindlich gegen die preußische Garnison, die nur in Erfüllung ihrer Pflicht begriffen war. »⁴

Un autre cas spécial mérite d'être mentionné, celui des 28 réfugiés politiques français qui ont cherché asile au Luxembourg après le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, dont l'écrivain Victor Hugo.⁵

En matière de politique migratoire, dès les débuts de son indépendance, le Luxembourg fait une différence très nette entre immigration souhaitée et immigration subie. Le législateur contrôle l'immigration de la bourgeoisie par le droit de la nationalité.

¹ *Exposé de la situation du Grand-Duché de Luxembourg, sous le rapport administratif, industriel et commercial, présenté aux états du pays lors de leur session de 1843*, Luxembourg, 1843, p. 14ss

² Relevé général des renseignements statistiques sur la classe ouvrière dans le Grand-Duché ANL, G-208 : Police des ouvriers

³ CARMES, Alex, Die preussische Militärgarnison in Luxemburg (1814-1867), in: REUTER, Antoinette/SCUTO, Denis (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois ? l'étranger, étrangers au Luxembourg*, Esch-sur-Alzette, 1995, p. 110-115. Selon Carmes, ils provenaient en fait de régions diverses : Prusse, Brandebourg, Silésie, Rhénanie, Westphalie, Pologne, tout en représentant tant de par leur mode de vie militaire une unité compacte.

⁴ RINTELEN, W., *Geschichte des Niederrheinischen Füsilier-Regiments Nr. 39 während der ersten 75 Jahre seines Bestehens (1818-1893)*, Im Auftrage bearb., Mit Abb., Karten u. Plänen, Berlin, 1893, p. 119, cité chez: id., p. 111

⁵ MANNES, Gast, Les réfugiés politiques français au Grand-Duché de Luxembourg après le coup d'état du 2 décembre 1851, in: Association luxembourgeoise de géographie et d'histoire, *Annuaire 1987*, p. 109-110

Les 66 demandes de naturalisation déposées pendant la période 1841-1848 nous renseignent sur les professions des étrangers : ils appartiennent tous au haut de l'échelle sociale. Il s'agit de propriétaires, de vétérinaires, de médecins, de pharmaciens, de cultivateurs, de négociants, d'industriels, d'instituteurs, de commerçants, d'ecclésiastiques et d'officiers, la plupart originaires de la Prusse rhénane. Le Grand-Duché est un État en voie de construction et a besoin de marchands, d'entrepreneurs, de représentants de professions libérales et utilise le droit de la nationalité comme instrument de construction nationale.⁶

En 1848, la bourgeoisie libérale s'empare du pouvoir et décide faire des naturalisations un acte législatif – avant il s'agissait d'une prérogative du Roi Grand-Duc – par lequel elle peut contrôler quels étrangers elle peut coopter pour faire pleinement partie de la bourgeoisie nationale. La loi sur les naturalisations de 1848 demande une condition d'âge (25 ans), exige des certificats sur le montant des impôts payables à l'État, une durée de résidence préalable de 5 ans et un certificat de moralité délivré par le bourgmestre de la dernière résidence.

Il est intéressant de constater que les conditions demandées se situent dans la continuité des dispositions d'Ancien Régime. L'ordonnance de l'impératrice Marie-Thérèse du 25 juin 1765, citée par Nicolas Majerus dans son *Histoire du droit dans le Grand-Duché de Luxembourg* ne se distingue de la loi de 1848 que par le langage employé : « Cette ordonnance défendait à l'étranger de s'établir dans un endroit quelconque de la province, même au cas où il avait épousé un fille du lieu, avant « qu'il n'ait au préalable constaté à la loi les bonne vie, mœurs et réputation, et la faculté de subsister, et en conséquence en obtenir la permission par écrit ». »⁷

Au sein de cette immigration souhaitée de la bourgeoisie, il convient d'inclure l'immigration juive. Le Luxembourg a connu une présence juive dès le moyen âge, mais cette présence est largement interrompue après le 15e siècle à la suite notamment de pogroms en 1478, même si l'on ignore les raisons exactes du départ des derniers israélites du Duché de Luxembourg en 1516/1517.⁸ En 1527, les juifs sont interdits de séjour dans les Pays-Bas par Charles Quint. Ils ne seront autorisés à revenir qu'avec la Révolution française et l'annexion du Duché de Luxembourg en 1795 par la France.

Sous le régime français, quelques familles juives originaires de Thionville et de Metz, en majeure partie des colporteurs et des marchands de bétail, immigrent à Luxembourg. Un recensement général des juifs du département des forêts de 1808 dénombre 78 juifs à Luxembourg-Ville et un à Grevenmacher. En 1815, 134 juifs vivent sur le territoire actuel du Grand-Duché, 13 habitent à Arlon.⁹ En 1841, on dénombre 400 personnes de « confession israélite » au Grand-Duché. L'immigration explique la croissance de la communauté. Le recensement de 1871 dénombre 523 personnes de confession israélite. Ils sont pour la plupart petits commerçants, épiciers, bouchers, marchands de bestiaux et de chevaux, colporteurs, chiffonniers, mais il y a également parmi eux quelques grands négociants, banquiers et industriels. A côté de la capitale, de petites communautés

⁶ cf. th 鑢 e de doctorat : SCUTO, Denis, *La construction de la nationalit?luxembourgeoise. Une histoire sous influence fran 鏹 ise, belge et allemande (1839-1940)*, Bruxelles, 2009 (en voie de publication)

⁷ MAJERUS, Nicolas, *Histoire du droit dans le Grand-Duch?de Luxembourg*, Luxembourg, 1949, p . 581

⁸ YANTE, Jean-Marie, Pr 閏 ence et activit?des juifs dans le Luxembourg m 閏 i 閏 al, in : REUTER, Antoinette / SCUTO, Denis (dir.), *Itin 閏 aires crois 閏 4*, op. cit., p. 42-45

⁹ KRIER, Emile, Les juifs au Grand-Duch?au XIXe si 鏹 le, in : *Le choc des libert 閏 : L'Eglise en Luxembourg de Pie VII ?L 閏 n XIII (1800-1880)*, Bastogne, Mus 閏 en Piconrue, 2001, p. 119-120

juives se forment dans plusieurs localités du pays, principalement à Ettelbruck, Grevenmacher, Echternach, Medernach, Mondorf et Esch-sur-Alzette.

L'immigration de pauvreté est, de son côté, contrôlée par la police des étrangers. En bas de l'échelle sociale, ce sont les étrangers avec l'étiquette mendiants ou vagabonds qu'on retrouve dans les statistiques judiciaires. Du 15 janvier au 31 mars 1847, 68 mendiants se font arrêter dans l'arrondissement de Diekirch, parmi eux 28 étrangers.¹⁰ Ceux que le gouvernement appelle en 1843 les « misères étrangères » dans l'exposé des motifs de la loi sur le domicile de secours constituent tout au long du 19^e siècle une partie non négligeable de la population immigrée, même si les sources ne permettent pas d'en cerner la proportion exacte.

Afin de lutter contre l'immigration de « misères étrangères », donc la migration de pauvreté, les autorités luxembourgeoises décident dès 1843, à la différence de nombreux autres États de la Confédération germanique de ne pas accorder une admission à domicile automatique après une certaine durée de résidence. C'est le roi-grand-duc qui décide s'il y a lieu de donner un droit de séjour aux étrangers. Une ordonnance de 1841 sur l'expulsion est plus sévère que la loi belge dont elle s'inspire puisque même les étrangers admis à domicile et ceux qui ont épousé une Luxembourgeoise peuvent être expulsés.

Des recherches d'archives spécifiques restent à faire pour tous ceux que l'essor industriel draine par centaines après 1848, dans le contexte de la construction des chemins de fer, de l'exploitation des premières mines de fer et d'usines modernes, de l'essor de l'industrie textile dans le bassin minier et dans les faubourgs industriels de la capitale (Eich, Dommeldange, Hollerich, Clausen, Grund, Pfaffenthal).

L'Exposé de la situation administrative du Grand-Duché de Luxembourg de 1869 mentionne ainsi que l'accroissement considérable de la population de 1855 à 1864 (de 190.000 à 203.000 habitants) est dû aux nombreux ouvriers étrangers occupés à construire les chemins de fer.¹¹ Les registres des déserteurs des archives de la gendarmerie nous renseignent sur les occupations de 2.076 déserteurs de nations étrangères de 1859 à 1905. Leurs objets furent saisis et restitués aux corps militaires allemands, belges et français, alors qu'eux-mêmes restaient en liberté. Comme le précise Fernand Froehling, la majorité des déserteurs trouve un emploi dans les mines et les usines du Luxembourg ou alors dans l'agriculture.¹²

2. Les immigrations pendant la révolution industrielle (1871-1914)

A commencer par celui de 1871, les recensements généraux de la population permettent de mesurer et de cerner l'accroissement de la population étrangère et sa composition par nationalités.

¹⁰ KAYSER, Simone, *La lutte contre la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg, 1839-1880*. Mémoire de stage pédagogique sous la direction de Gilbert Trausch, Luxembourg, 1996, p. 85

¹¹ *Exposé de la situation administrative du Grand-Duché de Luxembourg. 1869 (financier)*, Seconde partie, Luxembourg, 1869, p. 7

¹² FROEHLING, Fernand, Déserteurs de nations étrangères, in: TRAUSCH, Gilbert (dir.), *La gendarmerie au Luxembourg - Die Gendarmerie in Luxemburg : 1797-1997*, Luxembourg, 1997, p. 225-227

Population totale par nationalité (1871-1910)

Nationalité	1871 ¹³	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
Popul. tot.	197528	205158	209570	213283	211088	217583	236543	246455	259891
Pop. lux.	191656	199263	197027	195681	193098	197557	207847	214618	220168
Pop. étr.	5872	5895	12543	17602	17990	20026	28696	31837	39723
Allemagne	3229	3497	8412	11863	12296	12906	14603	17004	21762
Prusse	2594	2991	6191	7386	7104	7433	9287	9918	12984
Bavière	111	130	460	519	370	522	774	795	1471
Saxe	34	4	42	77	41	57	105	122	150
Wurtemb.	22	23	65	155	80	71	145	131	190
Bade	32	1	64	177	114	130	197	237	347
Hesse	36	2	41	82	66	45	73	59	219
Als.-Lor.	369	343	1393	1694	2103	2222	3507	4469	5322
Belgique	1469	1353	2548	3028	3234	3530	3891	3723	3964
France	994	853	1085	1313	1425	1450	1837	2108	2103
Italie	30	71	219	496	439	1354	7463	8076	10138
Pays-Bas	73	42	39	68	50	56	96	73	141
Autr-Hon.	15	31	164	418	330	488	501	544	560
G-Bret/ Irl.	30	16	20	34	28	49	43	49	s. i.
Suisse	10	13	33	74	76	92	122	125	127
Russie	4	9	13	21	30	19	19	32	s. i.
Danemark	2	1	1	/	2	/	1	/	s. i.
Suède/Nor.	1	2	/	5	1	/	2	/	s. i.
Esp./Port.	1	1	/	/	/	1	5	/	s. i.
Autres Eur	/	/	1	5	15	3	6	19	381
États-Unis	14	5	8	15	33	28	21	48	72
Aut. N-Eur	/	1	/	/	/	4	27	2	7
Nat. ind.	/	/	/	262	31	47	57	34	36

(Sources : Résultats des recensements généraux de 1871, 1875, 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910)

Les premiers immigrants : des Luxembourgeois

Les années 1870 et 1880 se caractérisent par une immigration de proximité. Il s'agit d'une part de migrations internes de Luxembourgeois de l'« Umland » rural du centre et du nord du Luxembourg vers le nouveau bassin industriel du Sud. L'industrie lance pour ainsi dire un appel à la campagne luxembourgeoise. Elle trouve comme preneur de travail le journalier surtout, attiré par la promesse d'un salaire plus élevé et plus régulier, mais aussi des ouvriers qui ont été occupés avant aux petites

¹³ A cause de la guerre franco-allemande de 1870, le recensement a été reporté au 1^{er} décembre 1871.

forges éparpillées à travers le pays (Fischbach, Berbourg, Bissen, Lasauvage, Colmar-Berg).¹⁴ Les cantons ruraux luxembourgeois se transforment en fournisseurs de main d'œuvre du bassin industriel naissant du sud. De 1870 à 1890, le nombre de migrants nationaux augmente progressivement pour former le contingent le plus important de la population ouvrière du bassin minier.¹⁵

La révolution industrielle s'accompagne d'un véritable exode rural et, en contrepartie d'une urbanisation du bassin minier. Entre 1870 et 1907, les communes dont le nombre d'habitants augmente de plus de 100 % sont celles qui disposent de terrains miniers et qui accueillent les nouvelles usines : les communes de Pétange, de Differdange, d'Esch-sur-Alzette, Kayl, Rumelange, Dudelange et Hollerich.¹⁶ En 1906/1907, le législateur élève d'ailleurs les communes d'Esch-sur-Alzette, de Differdange, de Dudelange, d'Ettelbruck et de Rumelange au rang de Villes.

A l'opposé, deux tiers des communes rurales sont confrontées à un phénomène de régression démographique. La perte d'habitants est d'autant plus marquée si les régions sont dépourvues de liaisons ferroviaires, comme p.ex. les communes de Harlange, Esch-sur-Sûre, Hoscheid ou Vianden. D'autres communes tirent profit des nouveaux centres ferroviaires qui apparaissent. C'est le cas des communes de Troisvierges et de Bettembourg. Enfin, alors que certains anciens centres industriels très actifs (cuir, textile...) comme Wiltz, Larochette ou Vianden paraissent en perte de vitesse, d'autres comme Diekirch ou Ettelbruck profitent de l'installation de nouvelles petites entreprises dans leurs communes.

1870-1890 : Une immigration étrangère avant tout allemande

La seule main d'œuvre indigène ne suffit pas à combler les besoins en personnel des usines et des mines du sud du pays. Il faut faire appel à la main d'œuvre étrangère. Dans un premier temps, de 1870 à 1890 l'immigration est avant tout allemande. Les Allemands sont plus de 12.000 en 1890 (y compris environ 2.000 originaires d'Alsace-Lorraine). La main d'œuvre allemande est représentée non seulement dans la sidérurgie, mais dans tous les secteurs de l'économie : agriculture, commerce, industries diverses (textile, machines, faïence, bois), bâtiment... Après les Allemands viennent, moins nombreux, les Belges (3.000 en 1890) et les Français (1.500 en 1890). Ensuite, à partir de 1891-92 commence l'arrivée massive d'ouvriers italiens au Grand-Duché.

En 1880, la main d'œuvre allemande représente plus de la moitié (52,8%) de la population ouvrière étrangère du bassin minier. Mais elle ne représente encore qu'un septième de la main d'œuvre totale

¹⁴ Le terme de salaire est en fait à manier avec prudence lorsqu'on parle de la campagne. Le salaire du journalier est souvent un salaire en nature. Il est logé et nourri par le paysan qui l'emploie.

¹⁵ KREMER-SCHMIT Sylvie, L'industrie du fer à Esch-sur-Alzette et ses effets pendant la période de 1845 à 1870, in : *Galerie, Revue culturelle et pédagogique*, 4 (1986), n° 2, p. 243-259; n° 3, p. 381-396; n° 4, p. 539-550 et SCHABER Valérie, *Famille et migrations à Esch-sur-Alzette, en fonction des recensements de la population de 1871, 1890 et 1916*, Mémoire de maîtrise présentée à l'Université de Strasbourg, sous la direction des professeurs Pierre Ayache et Michel Hau, 1984, 2 volumes

¹⁶ A Hollerich, près de la gare de Luxembourg, s'installent, comme d'entreprises métallurgiques, dont notamment une aciérie et les ateliers de construction Eugène Müller-Buck, d'autres établissements industriels comme la fabrique de lits et de meubles en fer Berl et Cie., une filiale de la fabrique de champagne Mercier ainsi que la manufacture de tabacs Heintz van Landewyck.

de l'industrie sidérurgique et minière : 744 personnes sur plus de 5.000.¹⁷ La plupart d'entre eux proviennent, à l'image des ouvriers luxembourgeois, de régions à prédominance rurale : il s'agit de journaliers, d'ouvriers agricoles, mais aussi de maçons, de tailleurs de pierre, de charpentiers.

L'entrée dans la phase de l'acier et le mouvement de concentration industrielle changent radicalement les données du problème. L'expansion vertigineuse de la sidérurgie et la multiplication de nouvelles créations d'usines conduit à une internationalisation prononcée de la main d'œuvre industrielle, à partir de 1890.

Le lien étroit entre émigration et immigration

La décennie 1890 –1900 constitue pour le Grand-Duché la seule période au XIX^e siècle où le solde migratoire est positif, c.-à-d. où l'immigration excède l'émigration.¹⁸ Emigration et immigration s'influencent mutuellement au Luxembourg et contribuent à créer une situation à la fois originale et paradoxale.

On pourrait dire qu'un mouvement migratoire entraîne l'autre. L'émigration massive annule les effets d'une démographie très dynamique, avec un taux de natalité dépassant les 30 ‰ et rend inévitable l'appel à une immigration massive d'ouvriers étrangers à partir de 1890.

La révolution industrielle arrive trop tard pour endiguer sérieusement et inverser à court terme le mouvement d'émigration.

En fait, la migration vers le bassin minier qui s'amplifie à partir de 1870 est vue comme une alternative supplémentaire d' 'émigration' à côté de celle vers les États-Unis ou vers la France. L'écrivain de Vianden, René Engelmann, le formule à merveille dans son récit « Die alten Frauen », écrit en 1913 : « Die Jungen kommen und wachsen und gehen, nach Esch, nach Paris, nach Amerika. Als Tölpel fort, als große Herren zurück. Oder rennen sich draußen die Schädel ein. »¹⁹ (« Les jeunes viennent et grandissent et s'en vont, à Esch, à Paris, en Amérique. Rustres à leur départ, ils reviennent en grands seigneurs. Ou alors ils se fendent le crâne à l'étranger. »)

Qu'il émigre dans le bassin minier luxembourgeois, en France ou aux États-Unis, le jeune Luxembourgeois est un migrant qui cherche sa chance ailleurs que dans son entourage rural. Et plusieurs choix s'avèrent possibles. Ainsi s'expliquent certaines évolutions à première vue paradoxales : les années 1900 à 1913, qui voient les usines et les mines pousser comme champignons dans le bassin minier, sont également les dernières grosses années de l'émigration vers les États-Unis.

L'explication avancée jusqu'à présent, selon laquelle les Luxembourgeois n'auraient pas été attirés outre mesure par le travail à l'usine ou dans les mines ne tient pas la route. D'abord, ce sont eux les premiers à venir y travailler, ensuite ils sont plusieurs milliers à travailler dans les usines et les mines lorraines.²⁰ Enfin, à contempler de plus près p. ex. la communauté luxembourgeoise à Paris, on remarque que bon nombre des Luxembourgeois à Paris sont des ouvriers travaillant dans le

¹⁷ HOFFMANN, Serge, L'immigration allemande et l'industrialisation du Grand-Duché (1870-1940), in : REUTER, Antoinette, SCUTO, Denis (dir.), *op. cit.*, p. 176

¹⁸ SCUTO, Denis, Emigration et immigration au Luxembourg aux 19^e et 20^e siècles, in : REUTER Antoinette, SCUTO, Denis (dir.), *op. cit.*, p. 25

¹⁹ ENGELMANN, René, Die alten Frauen (1912-1913), in : René Engelmann, 1880-1915, *Leben – Werk – Zeit, Buch zu einer Ausstellung des Luxemburger Literaturarchivs*, Luxembourg, 1990, p. 32-36

²⁰ ROTH, François, Les Luxembourgeois en Lorraine, in : REUTER Antoinette, SCUTO, Denis (dir.), *op. cit.*, p. 148-152

bâtiment, où ils se partagent avec les Belges et les Italiens les tâches les plus pénibles et les plus dangereuses. On les trouve côté à côté occupés aux travaux de démolition des fortifications, aux travaux de terrassement sur le terrain de l'Exposition universelle de 1889 ou aux travaux de construction du métropolitain à partir de 1898.²¹

L'appel massif à l'immigration étrangère dans l'industrie luxembourgeoise à partir de 1890 s'explique en premier lieu par la coexistence de plusieurs filières migratoires jusqu'en 1914 et en second lieu par les politiques de recrutement des sociétés sidérurgiques.

1890-1914 : Immigration allemande et immigration italienne

Le boom économique de 1894-1897 se répercute sur le marché du travail par un appel massif à la main d'œuvre immigrée. Le patronat recrute maintenant avant tout parmi les Italiens qui fournissent le gros de la main d'œuvre non qualifiée. En 1898, les Italiens dépassent en nombre les Allemands et représentent désormais le contingent étranger le plus important dans les mines et les usines. Ils viennent du nord (Lombardie, Vénétie, Piémont, Emilie) et du centre (Marches, Abruzzes, Ombrie) de l'Italie.

A partir de 1899, les ouvriers étrangers sont plus nombreux dans l'industrie sidérurgique et minière que les ouvriers luxembourgeois. En 1913, ils représentent 60 % du personnel de la sidérurgie.

Constante dans l'histoire de l'économie luxembourgeoise depuis plus de cent ans : Au moment de crises ou de ralentissement de la production pour d'autres raisons, les premiers licenciés sont ces immigrés, comme le souligne ce rapport de l'inspecteur du travail sur la nationalité du personnel occupé aux hauts fourneaux, aciéries et laminoirs pour les années 1912 et 1913 : « La différence en plus de 1338 ouvriers pour 1913 provient en partie de travaux de construction et d'agrandissement d'usines et en partie de la mise en exploitation de nouveaux établissements. D'autre part cette augmentation du chiffre, constatée au mois de septembre dernier, a été contrebalancée depuis lors par une diminution de l'effectif due à différentes causes, en première ligne l'achèvement de constructions d'installations nouvelles et de travaux de terrassement et de canalisation, l'entrée de l'hiver avec l'arrêt forcé de nombreux travaux, et le départ ordinaire d'ouvriers italiens, et en seconde ligne seulement le ralentissement des exploitations dû aux effets de la crise économique. La diminution de l'effectif ouvrier due à la crise comme telle est relativement peu importante. Elle ne touche guère les ouvriers indigènes et a donné lieu en majeure partie au renvoi d'ouvriers italiens et allemands. C'est ainsi qu'au bassin d'Esch, la diminution depuis septembre dr. a été de 2.094 ouvriers dont 1426 Italiens, 410 Allemands, 183 de diverses nationalités et seulement 75 Luxembourgeois. »²²

Autre caractéristique de l'immigration dans l'histoire du Luxembourg industriel : il s'agit d'une immigration double du point de vue social. Elle est composée d'une part d'une main d'œuvre qualifiée, de cadres, d'ingénieurs, de contremaîtres, de techniciens et d'autre part d'une main d'œuvre dépourvue de qualification professionnelle, composée de manœuvres occupés aux travaux de transport, de déblaiement et de chargement.

Les régions sidérurgiques allemandes (Rhénanie, Westphalie, Sarre, Palatinat, Lorraine annexée) fournissent un grand nombre de machinistes, de monteurs, de techniciens et d'ingénieurs à la

²¹ SCUTO, Denis, Les Luxembourgeois ? Paris (fin 19^e - début 20^e siècle), Quelques réflexions sur un phénomène de masse, in : id., p. 144-147

²² Rapport de l'inspecteur du travail, Charles Eydt, au ministre d'État, Paul Eyschen, du 17 février 1914, sur la nationalité du personnel ouvrier occupé aux hauts fourneaux, aciéries et laminoirs

sidérurgie luxembourgeoise. Comme le montrent les résultats des recensements généraux, la majeure partie des immigrés allemands viennent de Prusse, d'Alsace-Lorraine et de Bavière – dont le Palatinat fait partie (cf. tableau Population totale par nationalité 1871-1910). Lorsqu'on étudie ces recensements plus en détail, on observe que plus de 90% des Allemands originaires de Prusse viennent en fait des provinces de Rhénanie-Westphalie.²³

L'inspecteur du travail le souligne rétrospectivement, en 1914: « Quant aux particularités des travaux dans les usines sidérurgiques, il échet de retenir que depuis l'apparition des grands laminoirs et des importantes installations électriques, il n'a pas été possible de trouver parmi l'élément indigène le nombre suffisant d'ouvriers qualifiés. De là provient l'immigration des ouvriers allemands venant ou attirés des établissements similaires des centres sidérurgiques de la province rhénane, de la Westphalie et de la Lorraine. »²⁴ Sur 90 directeurs, ingénieurs et chefs de service, 48 sont de nationalité luxembourgeoise, 42 sont des étrangers. Les Allemands fournissent le principal contingent, avec 35 personnes, auxquelles il faut ajouter 6 Belges et 1 Suédois.²⁵

Il faut néanmoins ajouter à cette immigration de cadres une immigration ouvrière allemande liée à la proximité de la frontière luxembourgeoise. On peut constater une migration régionale à partir de régions rurales allemandes voisines du Grand-Duché. Le pays de Bitbourg, en Province Rhénane, notamment, est une telle région à prédominance rurale. Ceux parmi les journaliers ou les artisans qui ne tentent pas leur chance outre-mer, viennent travailler dans les centres sidérurgiques voisins de la Sarre, de la Lorraine ou du Luxembourg (usines, mines, chemins de fer). En 1994, Stefan Leiner a montré dans sa thèse, soutenue à l'Université de Sarrebruck: « Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes 1856-1910 », où il compare Esch-sur-Alzette à Malstatt-Burbach en Sarre et Thionville en Lorraine, qu'en 1900, 80 % des habitants d'Esch sont nés dans un rayon de 80 km.²⁶

L'immigration allemande est donc d'une part une immigration de spécialistes, de « brains », qui rend possible le difficile passage de la période proto-industrielle à la période de l'industrialisation forcée. D'autre part, nous retrouvons, en ce qui concerne les régions limitrophes du Luxembourg, une immigration comparable à la migration nord-sud à l'intérieur du pays. Le recensement professionnel de 1907 révèle ainsi que parmi les 1.195 Allemands occupés dans les usines, 7 appartiennent au personnel dirigeant, 166 sont des employés (personnel technique, d'administration ou de surveillance) et 1.022 sont des ouvriers.²⁷

En général, l'immigration allemande se caractérise par une certaine hétérogénéité et diversité en ce qui concerne leur position sociale dans la profession et leur répartition dans les secteurs

²³ Cf. Résultats des recensements généraux aux années 1871, 1875, 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, publiés dans le *Moniteur* du Grand-Duché de Luxembourg.

²⁴ Rapport de l'inspecteur du travail, op. cit.

²⁵ Un état nominatif des employés cadres de nationalité étrangère du 26 octobre 1887 mentionnait 46 Allemands, 27 Belges et 3 Français. (ANL, Fonds Travail et de Prévoyance Sociale, Cote: 6)

²⁶ LEINER, Stefan. *Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes 1856-1910*, (Veröffentlichungen der Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, Bd. 23). Saarbrücken: Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1994, p. 138ss.

²⁷ PUBLICATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE STATISTIQUE, *Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, Ire série, Tome VI, La population par profession principale, lieu de naissance et culte, I^{re} partie – Tableaux*, Luxembourg, Imprimerie Charles Beffort, 1910, p. 110ss.

professionnels. 20,7 % des individus actifs de nationalité allemande sont des indépendants, 5,8 % sont des employés et 73,4 % des aides ou ouvriers.²⁸ Les Allemands sont présents dans tous les groupes de profession officiellement recensés, avec, à côté des industries diverses, une forte présence également dans l'agriculture (à la fois comme paysans propriétaires et comme domestiques) et le commerce.

Les Italiens forment la masse des manœuvres, dans les mines, sur les chantiers des usines en construction, comme celles de Differdange (1899-1900), de Dudelange (1885-1886) et d'Esch/Belval (1909-1912) et en général dans les usines. Le recensement professionnel de 1907 compte 3.604 Italiens occupés dans les mines (tous ouvriers à l'exception d'un exploitant minier), 2.663 dans les usines (dont 5 employés), 1.110 Italiens occupés comme maçons (dont 8 occupant des fonctions de dirigeant et 1 employé) et 673 dans l'entreprise et surveillance de bâtiments (dont 15 chefs d'entreprise et 5 employés).²⁹ Pour les individus actifs étrangers, tant le nombre des indépendants que celui des employés est proportionnellement le plus bas parmi les Italiens (seulement 2,3 % d'indépendants et 0,18 % d'employés contre 97,51 % d'ouvriers).

Comme en Lorraine voisine, on fait d'abord venir les Italiens pour effectuer des travaux de terrassement et pour le bâtiment. Une fois les usines construites, ils effectuent les travaux les plus pénibles et les moins bien payés : chargement des hauts fourneaux par le roulage de boguets, travaux de bricole etc., comme le décrit l'inspecteur du travail dans son rapport du 17 février 1914 :

« La prédominance de l'élément étranger s'explique, en dehors de l'offre insuffisante de la main d'oeuvre indigène, par les particularités des travaux et les préférences des organes dirigeants. C'est ainsi que pour certains travaux les Luxembourgeois ne se présentent pas, soit que la besogne soit trop rude, soit qu'elle soit trop peu rémunérée; c'est le cas pour les travaux de chargement des hauts-fourneaux par l'ancien système du roulage des boguets. Il est surtout encore usité à Dudelange, à Differdange et à Rumelange et y est exécuté presque exclusivement par des Italiens. C'est un travail très rude. C'est encore le cas pour les travaux de transport et de déblaiement à l'air libre dits travaux de bricole, qui sont relativement mal rémunérés et restent par là de préférence à l'élément ouvrier étranger de qualité ordinaire ou inférieure, comme par ex. à Differdange, où ces travaux sont aux mains d'Italiens, d'où provient - à côté des chargeurs susdits des hauts-fourneaux - le grand nombre des Italiens occupés à cette usine. »³⁰

La population ouvrière italienne et immigrée en général se caractérise de la fin du XIXe siècle aux années 1960 par une forte rotation, un *turn-over*. En étudiant la population italienne d'Esch-sur-Alzette de 1900 à 1925, Paul Didlinger avait ainsi relevé en 1978 que 90 % des Italiens restaient moins de 3 ans. Aujourd'hui, grâce aux travaux du Centre de Documentation des Migrations Humaines et de Piero Galloro en Lorraine, nous disposons de bases de données très complètes qui permettent une exploitation plus fine dans ce sens que nous pouvons suivre individuellement le parcours de ces immigrés et des familles qu'ils ont fondées. Et l'on constate que cette instabilité ou cette rotation forte est trompeuse, puisque ce sont les mêmes personnes qui reviennent.³¹ Cette

²⁸ PUBLICATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE STATISTIQUE, *Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, Ire s 関 ie, Tome IV. La population par profession principale, lieu de naissance, nationalit?et culte. Les jours de repos et la dur 関 de travail des personnes au service d'autrui. Les veuves et les orphelins, Ire partie*, Luxembourg, (Publications de la Commission permanente de statistique, XXIVme fascicule), 1913, p. 88

²⁹ Recensement professionnel? 1910, op. cit., p. 110ss

³⁰ Rapport de l'inspecteur du travail, op. cit.

³¹ Galloro, Piero-D. Le comportement migratoire des *Cafoni* dans les bassins industriels luxembourgeois et lorrains (1880-1914), in: *Passerelles. Revue d'Etudes Interculturelles*, 22 (2001), p. 47-65; Galloro, Piero-D., La mobilit?comme facteur de stabilit?- L'exemple de la

rotation cache en fait une stabilisation progressive, une fidélisation à la 2^e ou 3^e génération. Rotation et stabilisation d'une partie de chaque vague migratoire – qu'il s'agisse de celle des années 1890 à 1914, celle des années 1920 et 1930, celle des années 1950 à 1970, ou de celle des années 1980 à aujourd'hui – sont en fait deux composantes structurelles de l'immigration de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui, ignorées jusqu'à présent.

L'immigration des femmes au Luxembourg avant 1945 n'a pas non plus été traitée dans l'historiographie luxembourgeoise. Et pourtant, cette immigration a constitué un phénomène loin d'être négligeable. Immigration de travail, immigration de femmes et immigration familiale ne peuvent plus être vues de façon radicalement dissociées même pour les périodes antérieures à des politiques officielles de « regroupement familial » dans les années 1970. Quelques chiffres juste pour l'immigration italienne. En 1910, 10138 Italiens sont recensés au Luxembourg : 7738 hommes, mais également 2400 femmes. En 1930, sur 14.050 Italiens, 8.710 sont masculins, 5.340 féminins. Même si les hommes arrivent seuls, beaucoup font rapidement venir leur épouse et fondent ou agrandissent leur famille au Luxembourg. L'immigration ouvrière au Luxembourg est donc dès les débuts aussi une immigration familiale et donc une immigration de peuplement.

L'historiographie luxembourgeoise devra se pencher à l'avenir sur l'immigration féminine au sein de l'immigration familiale, mais également tout simplement au sein de l'immigration ouvrière. D'après le recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, et plus précisément les données sur la population par profession principale et lieu de naissance, sur les 23.500 individus actifs immigrés, c'est-à-dire nés en pays étranger,³² 3.700 sont de sexe féminin. En classant les individus actifs non selon le lieu de naissance, mais selon la nationalité, sur les 21.500 individus actifs étrangers, 3.100 (14,1 %) sont des femmes.³³ La majeure partie d'entre elles travaille dans l'agriculture (800), dans les hôtels et cafés (330), dans l'industrie textile (250), dans le commerce (200) et dans la faïencerie et les briquetteries (70).³⁴ Le nombre de femmes actives augmente encore dans l'entre-deux-guerres.

La libéralisation du droit de la nationalité, conséquence des migrations

En 1878, le Luxembourg introduit en matière de droit de la nationalité à côté du droit du sang prévu par le Code civil et à côté des naturalisations individuelles, ce qu'on appelle le double droit du sol, suivant l'exemple français. C'est l'œuvre d'un homme politique, le ministre de la Justice (1876-1915), Paul Eyschen, qui est en même temps premier ministre de 1888 à 1915. Il parvient à imposer sa perception du Luxembourg, dans un contexte d'ouverture des frontières après 1860, comme pays de migrations, d'émigrants luxembourgeois vers d'autres horizons, mais aussi de plus en plus d'immigrants étrangers en provenance de pays proches et plus lointains. Voilà pourquoi Eyschen introduit en 1878 le double droit du sol : l'individu né au Luxembourg d'un parent étranger (père étranger en 1878, puis en 1890 mère d'origine luxembourgeoise devenue étrangère par mariage) est Luxembourgeois et il complètera ces dispositions en 1905 par une loi qui accorde le droit d'option

Lorraine (1880-1940), in : POUSSOU, Jean-Pierre (dir.), *Par Monts et par Vaux – Migrations et voyages*, Montbrison, 2001, p. 143-163

³² Par « individus actifs immigrés ? le recensement professionnel et industriel de 1907 caractérise ceux « qui exercent une profession principale leur fournissant en grande partie des moyens d'existence ? et n'ont pas leur lieu de naissance en France ? ».

³³ PUBLICATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE STATISTIQUE, *Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, Ire série, Tome IV. La population par profession principale, lieu de naissance, nationalité et culte. Les jours de repos et la durée de travail des personnes au service d'autrui. Les veuves et les orphelins, Ire partie*, Luxembourg, (Publications de la Commission permanente de statistique, XXIV^{me} fascicule), 1913, p. 84ss.

³⁴ Id., p. 90

dès 18 ans à des étrangers nés au Grand-Duché. A la base des lois Eyschen de 1878, 1890 et 1905 se trouve une vision des immigrants comme personnes que l'État luxembourgeois peut intégrer par l'action des institutions, de l'éducation, de la vie en société. Les naturalisations individuelles étaient largement réservées aux commerçants, indépendants, aux représentants de la bourgeoisie. Les lois Eyschen donnent aux enfants d'ouvriers d'usine et de mineurs, mais aussi aux jeunes femmes l'accès à la nationalité luxembourgeoise par le biais du double droit du sol et de l'option.³⁵

Le regard porté sur les immigrations et la politique migratoire avant 1914

En même temps, l'immigration est accompagnée après 1890 de réactions diamétralement opposées à la tendance vers l'ouverture. De 1890 à 1914, une vision de l'étranger se met en place progressivement avant 1914, un discours se constitue qui mêle les éléments « concurrence déloyale », « (a)normalité », « danger » et « sécurité » et les relie à la question des étrangers. En amplifiant les cas de rixes violentes dans des cafés des localités industrielles entre Luxembourgeois et étrangers ou entre étrangers, cas signalés dans la rubrique « faits divers » des journaux, le stéréotype de l'étranger dangeureux est élaboré.

Juste avant la première guerre mondiale, cette vision a pénétré jusque dans l'arène parlementaire. En juillet 1913, lors d'un débat sur la vie en concubinage (« wilde Ehe ») d'ouvriers étrangers dans les localités industrielles, le député de la Droite et directeur du Convict épiscopal, l'abbé Pierre Schiltz, dresse le portrait type de l'étranger : « Wir haben von den Ausländern schon das Messerstechen gelernt, wir brauchen von ihnen nicht auch noch unser Familienleben verderben zu lassen. »³⁶ Le bourgmestre radical et francophile de Differdange, Emile Mark, parle de « ces étrangers (qui) deviennent en grande partie un danger pour la sécurité, pour l'ordre et pour la morale dans les communes »³⁷ ou encore « de cette affluence d'étrangers de mauvais aloi dans notre pays »³⁸. Ce à quoi le député de la gauche, le cheminot et libre-penseur Aloyse Kayser répond que ces étrangers nous ont aussi apporté la prospérité.

L'étranger est affublé de tous les maux et problèmes sociaux auxquels un pays en pleine mutation d'une société agraire composée de villages et de quelques petites villes à une société industrielle et urbaine se trouve confronté.³⁹ Au fond, ces problèmes auraient nécessité une politique sociale intégrée, à développer sur le long terme. Une telle politique sera mise en place progressivement au cours du XXe siècle, à commencer par les lois Eyschen sur les assurances ouvrières (assurance-maladie 1901, assurance-accidents 1902, inspection du travail 1902, habitations à bon marché 1906, assurance-invalidité-vieillesse 1911).

La première réaction toutefois à ces défis complexes n'a pas été sociale, mais juridique et policière. En 1893, la loi sur la police des étrangers prévoit l'expulsion des étrangers résidents qui compromettent la tranquillité ou l'ordre publics ou qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants. renforce le contrôle de ces derniers, puisqu'elle donne au gouvernement le droit d'imposer l'immatriculation obligatoire par la déclaration d'arrivée devant l'autorité locale de la commune et celui de refouler les étrangers indésirables à la frontière. Le Luxembourg suit

³⁵ SCUTO, Denis, *La construction de la nationalité luxembourgeoise. Une histoire sous influence française, belge et allemande (1839-1940)*, Bruxelles, 2009

³⁶ CRCD, 1912-1913, p. 2473

³⁷ Id., p. 2479

³⁸ Id., p. 2481

³⁹ LEINER, Stefan. *Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes 1856-1910*, (Veröffentlichungen der Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, Bd. 23). Saarbrücken : Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1994, p. 301ss.

l'exemple de ses pays voisins comme la Belgique (loi du 6 février 1885), l'Alsace-Lorraine (arrêtés du 5 février et 20 septembre 1891), la Suisse (loi du 18 juillet 1889), et la France (décret du 2 octobre 1888 et loi du 8 août 1893).

En matière de motifs d'expulsion, la loi va plus loin que la loi belge et l'ancienne loi luxembourgeoise de 1880, puisque dorénavant pourra être expulsé l'étranger résidant qui compromet la tranquillité ou l'ordre publics. La loi prévoit également le renvoi forcé, sans sommation préalable, des vagabonds et mendiants ainsi que des « bandes de bohémiens »⁴⁰ appelées dans la loi « étrangers non résidents (...) en contravention à la loi sur les professions ambulantes ». Cette loi du 18 juin 1870 énumérait en détail les métiers exercés par les populations nomades, peut être considérée comme une « loi anti-tsigane » qui, combinée à la loi de 1893, marque le début d'une politique d'expulsion systématique à l'égard des Roms, politique qui perdure jusqu'à aujourd'hui au Luxembourg.⁴¹

De 1893 à 1912, 6.000 étrangers sont victimes d'expulsions de la part des autorités luxembourgeoises. Par la loi du 18 juillet 1913 sur la police des étrangers, trois raisons de refus d'entrée respectivement d'expulsion viennent s'ajouter par rapport à 1893. 1. L'entrée au Luxembourg peut être refusée à l'étranger qui ne présenterait pas dans le mois de son arrivée le bulletin de son casier judiciaire. 2. L'étranger résidant peut être expulsé s'il pratique, ou facilite, d'une manière quelconque, la prostitution, ou 3. s'il ne remplit pas envers sa famille les devoirs prescrits par la loi.

A côté de l'étranger dangereux pour l'ordre public est construit le stéréotype de l'étranger concurrent sur le marché du travail.

A la veille de la première guerre mondiale, les immigrés allemands et les fils des ouvriers luxembourgeois entrent en concurrence pour obtenir les postes qualifiés dans les usines et les mines. Voilà d'ailleurs un des enjeux de la réforme scolaire de 1912. L'école doit répondre aux exigences de qualification à la fois de la démocratie naissante et de l'industrie sidérurgique et minière, pour les enfants luxembourgeois : « Depuis la dernière décennie du 19^e siècle, la majeure partie des postes de direction et d'encadrement (ingénieurs et contremaîtres) dans les nouvelles industries étaient occupés par des étrangers, surtout des Allemands. Les Luxembourgeois n'avaient en général pas de formation scolaire de base suffisante pour suivre une formation professionnelle plus poussée et s'élever jusqu'à ses postes de commandement. Aux yeux de Braun, il s'agissait donc d'outiller intellectuellement les jeunes Luxembourgeois pour les mettre à même d'entreprendre la concurrence avec les étrangers, de décrocher des places de contremaîtres et d'ouvriers bien salariés, et de ce fait il fallait leur procurer un enseignement primaire très solide, formant la base de leur enseignement professionnel ultérieur. »⁴².

⁴⁰ Rapport du procureur général, Chomé au Ministre d'État, du 9 septembre 1892, sur le projet de loi concernant la police des étrangers, CRCD, 1892-1893, p. 42

⁴¹ REYNERS, Alain, Les Tsiganes au Grand-Duché de Luxembourg, in: *Etudes tsiganes* 3 (1990), p. 52-55 ; WARINGO, Karin, Luxemburg, deine Zigeuner: Sinti und Roma, in: *d'Letzeburger Land*, 19 juillet 2002, p. 16-17 ; SCHULZ, Jürgen Michael, J. Juifs et Roms au Luxembourg: entre migration et exclusion, in: *Attention, tsiganes! Histoire d'un malentendu*, Catalogue de l'exposition organisée au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg du 24 mars au 21 octobre 2007, sous la direction de Corina Ciocălie et Laurent Bonzon, (Publications scientifiques du Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg), tome XI, p. 287-293

⁴² MAAS, Jacques, La loi scolaire de 1912: Un enjeu politique majeur, in: KIRSCH, Ed/MAAS, Jacques/REDING, Jean-Claude, *La loi Braun de 1912: La libération de l'instituteur*, Luxembourg, FGIL, 1987, p. 9

Les sentiments anti-allemands resteront tout au long du 20^e siècle un élément constitutif de la conscience nationale luxembourgeoise et seront avivés par les expériences des deux guerres mondiales. Dans l'entre-deux-guerres, de véritables campagnes antiallemandes seront orchestrées par les milieux libéraux francophiles.

A côté de la germanophobie se développe une italophobie dans le bassin minier luxembourgeois. Les Italiens, qui occupent les postes les moins qualifiés, entrent en concurrence sur le marché du travail avec les ouvriers des autres nationalités d'une façon différente, en étant utilisés par le patronat sidérurgique pour pousser les salaires vers le bas, comme le souligne l'inspecteur du travail, Charles Eydt, en 1905 :

« Il y a pourtant lieu de remarquer que les Italiens ont la tendance d'abaisser les salaires et c'est grâce à eux qu'ils sont tombés au niveau d'aujourd'hui. On pourrait faire le reproche aux maîtres de forges de profiter de l'offre de travail à un salaire restant inférieur au minimum d'existence indispensable dans le bassin minier, même aux Italiens les plus sobres, sans avoir égard aux ouvriers luxembourgeois ou autres, auxquels il est impossible de subsister dans ces conditions. C'est un motif pour lequel les Luxembourgeois vont de préférence travailler dans les usines de la Lorraine et de la France. ».⁴³

Comme Piero Galloro l'a relevé pour la Lorraine, cette politique des maîtres de forge joue un rôle de premier plan dans la construction sociale du regard sur les Italiens.⁴⁴ Dès 1897, des rapports de gendarmerie luxembourgeois attiraient l'attention sur les Italiens comme concurrents et expliquaient ainsi l'hostilité des ouvriers luxembourgeois et allemands à l'égard des Italiens : « Die italienischen Arbeiter besuchen gewöhnlich nur Schenken, wo meistens Italiener verkehren und führen sich im Allgemeinen ziemlich gut auf. Die anderen Nationalitäten sind in der Minderheit und halten sich fern von den Italienern, welche ihnen wegen der Arbeitsconcurrentz ein Dorn im Auge sind. Die Arbeiter aller Nationalitäten wünschen die italienischen Arbeiter ins Pfefferland und ist nicht ausgeschlossen, ja es steht zu erwarten, daß sie bei der ersten Gelegenheit dieselben zu vertreiben suchen. »⁴⁵

Syndicalisme, engagement politique et étrangers

Ce cliché de l'étranger dangereux est également lié à la montée de l'anarchisme, du socialisme et du nationalisme dans la France voisine et dans le mouvement ouvrier du bassin minier luxembourgeois et lorrain. La peur de l'anarchisme amène les pouvoirs publics luxembourgeois à envisager une coopération avec les autorités de la Lorraine annexée à l'Empire allemand « à l'effet d'assurer dans les deux pays la surveillance des individus convaincus ou soupçonnés d'adhérer aux théories anarchistes ».⁴⁶ Les syndicalistes, les socialistes et anarchistes allemands et italiens qui tiennent des conférences de propagande dans le bassin minier ou qui participent à ou prennent la parole lors des mouvements de grève sont vite expulsés du pays.

⁴³ Rapport de l'Inspecteur du Travail au Ministre d'État, du 23 janvier 1905, Archives Nationales du Grand-Duché de Luxembourg (ANL), J76/74, p. 6

⁴⁴ GALLORO, Piero, La trace des Italiens établis en Lorraine : de l'exclusion à la réintégration, in : *Traces de mémoire, mémoire des traces. Parcours et souvenirs de la présence italienne au Luxembourg et dans la Grande Région*, Actes du Colloque international, Luxembourg/Esch-sur-Alzette, 12-13 mai 2006, Sous la direction de Jos Boggiani, Maria Luisa Caldognetto, Claudio Cicotti, Antoinette Reuter, Luxembourg, 2007, p. 91-118

⁴⁵ Rapport de la brigade de gendarmerie de Dudelange, du 20 mai 1897, ANL, J76/64, p. 7ss.

⁴⁶ Lettre du Procureur général au ministre d'État du 22 février 1904, ANL, Affaires étrangères 2541

Le caractère récent, très instable et fort hétérogène de ces milieux ouvriers (notamment du point de vue des nationalités) et la concurrence qui est construite entre eux sur le marché du travail freine l'émergence d'une conscience de groupe.

En 1904, un rapport adressé par les socialistes luxembourgeois à l'Internationale dressait le constat suivant : « Le grand duché de Luxembourg a 2.000 kilomètres carrés. Ce tout petit Etat, peuplé de 250.000 habitants seulement, comprend deux parties : une région agricole formant les neuf dixièmes du territoire et une partie industrielle, constituée au Sud par une bande étroite d'à peine quelques kilomètres de largeur, d'une vingtaine de kilomètres de longueur, qui ne s'arrête pas aux frontières belge, française et allemande et qui constitue une des agglomérations les plus denses de l'Europe. Elle comprend les usines de Villerupt, Hussigny, Longwy en France ; de Hayange, Rombach, Aumetz, Ottange en Lorraine allemande, d'Athus, de Halanzy en Belgique ; de Dudelange, Rumelange, Esch, Differdange, Rodange dans le grand duché. Au total, près de 200.000 travailleurs sont probablement employés sur cette bande de territoire, répartis sur quatre Etats. Cette vaste agglomération ouvrière est une des moins organisées de l'Europe ; le principal obstacle à son groupement provenant d'ailleurs des nationalités différentes dont elle se compose : Allemands, Français, Belges, Luxembourgeois et Italiens se coudoient dans les mêmes usines, dans les mêmes chantiers, travaillent et peinent ensemble dans les immenses hauts fourneaux et autres usines métallurgiques, mais vivent dans l'isolement le plus complet – en frères ennemis plutôt qu'en compagnons de travail et de lutte. »⁴⁷

Lors des discussions budgétaires sur le renforcement de la force armée en 1907, le député socialiste Xavier Brasseur proteste en minimisant le danger de grèves de grande envergure par cet argument : « La situation n'est pas inquiétante, parce que nos ouvriers sont en majeure partie étrangers ; les 6000 Italiens du bassin minier ne connaissent pas leurs confrères allemands, français, belges ou luxembourgeois ; ils n'ont aucun point de contact. Un concert préalable ne peut se faire entre eux. »⁴⁸

Avant 1914, ce sont en effet les Italiens qui apparaissent comme les plus actifs en matière de protestation ouvrière. Le premier appel à manifester pour le 1^{er} mai au Luxembourg, qui reste sans échos, est adressé aux ouvriers italiens de Dudelange et signé « L'imperscrutable », l'impénétrable.⁴⁹ De 1905 à 1910, la plupart des grèves dans les usines luxembourgeoises sont organisées par les ouvriers italiens. Lors des manifestations, ils représentent la grande majorité. La plupart des 2.300 qui défilent lors du 1^{er} mai 1911 sont des Italiens, comme l'a relevé Henri Wehenkel. Ils étaient 800 Italiens lors de la manifestation Ferrer d'octobre 1911 (300 d'Esch-sur-Alzette, 500 de Villerupt).

Le seul conflit social réprimé dans le sang dans l'histoire du Luxembourg moderne est organisé par des immigrés : il s'agit de la grève des ouvriers italiens de l'usine de Differdange, le 26 janvier 1912, qui coûta la vie à 4 ouvriers, deux Allemands et un Italien tués par les balles des forces de

⁴⁷ Description du milieu où fut né le socialisme luxembourgeois par Jean Longuet dans l'Encyclopédie Socialiste Syndicale et Coopérative de l'Internationale Ouvrière (dir. Compagnon-Morel) de 1913 (p. 301-303), basé sur un rapport du syndicaliste socialiste Jacques Thilmany présenté au Congrès Socialiste International d'Amsterdam de 1904 (cf. FAYOT, Ben, Les forces politiques et sociales face à l'immigration (1880-1940), in : *L'immigration de Luxembourg face à l'immigration*, sous la coordination de Michel PAULY, Luxembourg, ASTI, 1985, p. 49)

⁴⁸ CRCD, 1906-1907, t. 1, p. 668

⁴⁹ WEHENKEL, Henri, Le commissaire et les Italiens, Inventaire des rapports de police consacrés aux Italiens du Luxembourg (1900-1940), in : *Luxembourg-Italie. Hommage au P.C.I. et Benito Gallo*, Dudelange, 1999, p. 153-168

l'ordre et un Luxembourgeois d'origine italienne, tué par une balle des grévistes. Jusqu'à aujourd'hui, aucun groupe de la société luxembourgeoise n'est prêt à accorder à cette grève une véritable place dans sa mémoire, ni le patronat, ni les syndicats, ni le gouvernement, ni la commune de Differdange.⁵⁰

Les autorités luxembourgeoises s'intéressent également de près aux organisations ouvrières au Luxembourg, assez modestes avant 1914. Au Luxembourg, si le taux de syndicalisation est déjà assez élevé chez les employés et les fonctionnaires à la veille de la première guerre mondiale, les progrès en matière d'organisation syndicale sont plus mitigés chez les ouvriers. Le monde ouvrier n'est d'abord organisé que dans les secteurs traditionnels du Luxembourg pré-industriel : typographes de l'imprimerie, ouvriers de la ganterie, du tabac et de la brasserie qui forment plus des sociétés de secours mutuel que des organisations revendicatives. Si l'action de ces groupes, organisés depuis 1905 dans un cartel syndical, qui compte près de 1.000 membres en 1909, pénètre progressivement la population ouvrière de la capitale, une véritable conscience de classe émerge beaucoup plus difficilement dans le nouveau bassin industriel du sud.

En 1903, le remouleur et militant social-démocrate Jacques Thilmany fonde la « Metallarbeitergewerkschaft » qui adhère en août 1904 au « Deutscher Metallarbeiter-Verband », qui compte 430 adhérents au Luxembourg en 1907.⁵¹

Le DMAV n'arrive à s'implanter durablement que dans des usines qui comptent beaucoup d'ouvriers allemands : à l'usine de la Deutsch-Luxemburgische de Differdange (28 % d'ouvriers sont allemands en 1913), à l'usine d'Arbed Esch (29 % d'ouvriers allemands) et à l'usine Adolf-Emil à Esch (40 % d'ouvriers allemands). Les adversaires du syndicat instrumentalisent l'hostilité des ouvriers luxembourgeois à l'égard des Italiens poussant les salaires vers le bas et des « Prussiens » arrogants, en présentant les militants du DMAV comme « étrangers manipulateurs ». L'alignement du syndicat sur la politique militariste allemande lors de la première guerre mondiale signifie la fin de son influence au Luxembourg, où il ne compte plus qu'une vingtaine de membres en 1918.

Toutefois, l'action du DMAV n'est pas restée sans effets historiques. La réunion populaire qui se solde en 1916 par la création du Berg- und Hüttenarbeiter-Verband, précurseur du LAV et de l'OGB-L, dans la salle Hoflerlin à Esch-sur-Alzette est convoquée par des syndicalistes expérimentés du cartel syndical (Colling, Jander) et du DMAV (Zimmermann, Diesburg).

3. Le XXe siècle: L'immigration à la merci de politiques protectionnistes et de mesures policières (1914-1984)

⁵⁰ SCUTO, Denis, Les victimes de la grève des ouvriers italiens de l'usine de Differdange en janvier 1912, in: *Retour de Babel: itinéraires, mémoires et citoyenneté?* (Catalogue de l'exposition tenue dans les halles de l'ancienne aciérie Dudelange du 28 avril au 27 octobre 2007), dir. Antoinette Reuter et Jean-Philippe Ruiz. Livre III : Rester/Etre Luxembourg, 2007, p. 38-43

⁵¹ STEIL, Raymond, Industrielle Revolution und Arbeiterbewegung in Hollerich, in: *75 Jahre Arbeiterbewegung zu Hollerich*, s. l., 1991; WEHENKEL-FRISCH, Janine, Les pionniers oubliés du syndicalisme ouvrier au Luxembourg, in: OGBL, *75 Jahre Arbeiterbewegung zu Hollerich. Contributions ?l'histoire du mouvement syndical luxembourgeois*, Esch-sur-Alzette, 1992, p. 81-101; STEIL, Raymond, Einer für Alle, Alle für Einen! Der Deutsche Metallarbeiter-Verband in Luxemburg (1904-1918), in: OGBL, *75 Jahre Arbeiterbewegung zu Hollerich. Contributions ?l'histoire du mouvement syndical luxembourgeois*, Esch-sur-Alzette, 1992, p. 102-139

La première guerre mondiale et la crise de l'immédiat après-guerre ont de grandes répercussions sur l'immigration. La guerre a entraîné le départ de plus de la moitié des immigrés occupés dans l'industrie. En 1913, les étrangers représentaient 60 % des ouvriers occupés dans l'industrie sidérurgique et minière : 11.000 sur un total de 19.000 ouvriers, dont 5.500 Italiens et 3.900 Allemands. A la fin de la guerre, les étrangers ne représentent plus que 30 % des ouvriers dans l'industrie sidérurgique et minière.

Cette politique s'insère dans le cadre européen d'une politique de migration protectionniste, conséquence de la guerre, comme l'exprime Klaus J. Bade : « La Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres transformèrent radicalement le rapport entre l'État et la migration. Le protectionnisme et la volonté d'autarcie devinrent la caractéristique de l'économie mondiale, l'État interventionniste devint la normalité européenne. Dans ce contexte, le contrôle et la régulation restèrent les instruments d'une politique de migration en visant la fermeture et l'exclusion nationales. »

Gouvernement et syndicats : même attitude protectionniste

Comme la proportion de travailleurs étrangers est particulièrement élevée au Luxembourg, ils jouent le rôle d'une « soupape de sécurité » (Carlo Hemmer en 1937⁵²) sur le marché du travail luxembourgeois, une soupape qui s'ouvre quand les affaires marchent bien et se rétrécit lorsqu'une crise sévit. Bon nombre de problèmes sociaux sont pour ainsi dire exportés en même temps que les ouvriers étrangers. L'entre-deux-guerres l'illustre fort bien. Une proposition de loi de 1918, issue des rangs syndicaux, demande que 80 % des employés et 95 % des ouvriers devraient être de nationalité luxembourgeoise dans la sidérurgie. Au même moment, la Chambre des Députés bloque toutes les demandes de naturalisation, puisqu'elles émanent en grande majorité d'Allemands. Aucune naturalisation n'est votée de 1914 à 1930. C'est une action concertée des libéraux francophiles et des socialistes, encouragés par les milieux diplomatiques français.

L'initiative échoue face à la résistance de la Chambre de commerce qui soutient dans son avis que « l'exclusion du travail étranger équivaut à un suicide national ». ⁵³ L'industrie textile et l'industrie sidérurgiques ont besoin de spécialistes étrangers, le bâtiment et les briqueteries ont besoin d'une main d'œuvre non-qualifiée étrangère. Toutefois, le gouvernement tient compte des revendications syndicales, d'abord par l'arrêté grand-ducal du 20 août 1920 qui stipule qu'aucun ouvrier étranger ne pourra être embauché dans l'industrie, le commerce et la plupart des autres entreprises sans l'autorisation préalable de la Direction générale du commerce, de l'industrie et du travail. Ces dispositions seront renforcées par l'arrêté grand-ducal du 21 août 1923 : les ouvriers étrangers devront demander une nouvelle autorisation de travail chaque fois qu'ils changent d'employeur.

⁵² HEMMER, Carlo. *Luxemburger Wirtschaftspolitik 1937. Separatdruck aus der «Luxemburger Zeitung?1937-1938*, Luxembourg, 1938

⁵³ Cit?chez : TRAUSCH Gilbert, Les Luxembourgeois face aux 閏 rangers, Les d 閏 uts d'un long d 閏 at, in: *L 黐 zebuerg de L 黐 zebuenger? Le Luxembourg face ?l'immigration*, sous la coordination de Michel PAULY, Luxembourg, 1985, p. 41

Population totale par nationalité (1916-1935)

Nationalité	1916*	1922	1927	1930	1933	1935
Pop. tot.	263.824	260.767	285.524	299.993	301.452**	296.776
Pop. lux.		227.331	237.191	244.162		258.544
Pop. étr.		33.436	48.333	55.831	44.134	38.369
Allemagne	17.217	15.501	18.686	22.948	19.397	16.815
Italie	4.630	6.170	12.704	14.050	10.263	9.268
France		4.335	4.919	4.669	3.688	3.478
Belgique		3.695	4.266	4.080	3.234	3.273
Pologne		485	1.886	2.607	1.819	1.555
Autriche	593	368	678	442	470	441
Yougoslavie		13	632	1.238	224	199
Sarre	/	/	742	628	545	/
Russie		188	363	470	406	310
Tchécoslov.		165	361	423	293	220
Suisse	119	181	269	299	197	151
Pays-Bas		164	257	200	157	157
Hongrie	16	93	154	179	113	96
Lituanie		63	151	202	71	63
États-Unis		116	143	149	96	97
Espagne	69	67	125	116	83	72
GB et Irl.		38	50	42	40	33
Roumanie		8	38	42	21	12
Portugal		8	21	33	13	7
Danemark		13	20	30	21	17
Suède		4	7	6	8	9
Norvège		2	4	2	/	/
Finlande		1	1	2	4	5
Islande		/	1	1	/	/
Danzig		5	11	14	10	11
Turquie		9	20	15	7	10
Grèce		/	14	10	16	8
Brésil		/	12	12	10	6
Lettonie		1	6	9	10	9
Estonie		/	4	3	3	/
Bulgarie			2	4	/	2
Albanie			1	4	/	1
Autres Am.		10	2	7	/	/
Asie		/	/	8	4	5
Afrique		3	8	9	1	2
Australie		2	/	/	/	/
Nat. incon.		10	7	/	/	30
Sans nat.		1.718	1.772	2.542	2.909	2.000

* Le recensement du 1^{er} décembre 1916 n'a jamais été publié et se trouve à l'état brut aux Archives nationales de Luxembourg. Le nombre des Italiens est tiré d'un rapport de gendarmerie du 14 mai 1915 (ANL, Affaires étrangères, 584-0803). Les autres chiffres se basent sur les recensements de 1922, 1927, 1930 et 1935 au 1^{er} décembre et sur le recensement des étrangers du 20 octobre 1933. ** 1^{er} janvier 1933

Les années 1914-1923 sont déterminantes pour l'histoire de l'immigration au XXe siècle. Avec le soutien des syndicats, le gouvernement assure, jusqu'à la crise économique des années 1970, aux ouvriers luxembourgeois le quasi-monopole de l'emploi dans l'industrie sidérurgique. La part des étrangers oscille de 20 à 30 % dans l'entre-deux-guerres. De 1945 à 1965, le pourcentage des ouvriers étrangers occupés dans la sidérurgie tombe même jusqu'à 15 %. Contrairement à la période d'avant 1914, et exception faite pour les ouvriers qualifiés qui peuvent faire valoir une certaine ancienneté, les étrangers ne jouent plus qu'une fonction d'appoint. Ils n'occupent plus que les

postes les moins qualifiés et les moins rémunérés dans les usines et les mines. Juste le secteur du bâtiment s'ouvre largement à eux.⁵⁴

L'attitude des syndicats libres est ambivalente jusque dans les années 1970. D'un côté ils approuvent et encouragent les mesures protectionnistes. De l'autre, ils luttent au nom de la solidarité internationale contre la politique d'expulsion frappant des militants ouvriers de gauche et se battent pour une amélioration des conditions de salaire et de travail de tous les salariés (aussi évidemment pour contrecarrer des stratégies de dumping des entrepreneurs.)

Internationalisation du monde ouvrier et tendances migratoires dans l'entre-deux-guerres

A partir de 1923, avec la reprise économique, l'immigration reprend. En 1927, le niveau d'avant-guerre est atteint, voire même dépassé, avec 48.333 étrangers sur une population totale de 285.524, soit 17 %.⁵⁵ Les Allemands sont toujours les plus nombreux, suivis des Italiens. Avec la reprise des usines et mines allemandes par des sociétés luxembourgeoises et françaises, le nombre de Français a augmenté et devance maintenant les Belges.

L'internationalisation qui avait caractérisé le monde ouvrier avant 1914 s'est encore renforcée. Le nombre de Polonais a quadruplé, passant de 500 à presque 2.000. Les Yougoslaves sont de nouveau fortement représentés, après avoir fait leur première apparition au Luxembourg lors de la construction de l'usine de Belval, en 1909-1912. Les différentes origines nationales ou régionales des ouvriers de l'Europe de l'Est (Pologne, Russie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Estonie) acquièrent une plus grande visibilité après la dislocation des empires d'Autriche-Hongrie et de Russie.

Lors du recensement général de la population du 31 décembre 1930, on relève 55.831 étrangers sur une population totale de 299.993 personnes, soit 18,61 %.⁵⁶ A titre de comparaison : La France compte 7 % d'étrangers (rec. de 1931), la Belgique 4 % (rec. de 1930), l'Allemagne (sans Sarre) 1,5 % (rec. de 1925), la Suisse 9 % (rec. de 1930) et l'Autriche 7 % (rec. de 1934). Les rapports hiérarchiques numériques sont restés les mêmes, mais on constate que le nombre d'immigrés italiens, polonais et yougoslaves a le plus fortement augmenté.

Le recensement des étrangers du 20 octobre 1933 nous donne un aperçu de la structuration d'après la profession et la nationalité.⁵⁷ En général, on relève parmi les 20.764 étrangers de la population active (sur 44.134 étrangers résidant dans le Grand-Duché), 73,1 % d'ouvriers, 23,3 % d'indépendants et 3,6 % d'employés. La moitié des étrangers (52,5 %) est occupée dans le secteur industriel, un quart (24,2%) dans les services domestiques (dont la moitié, soit 2.107 personnes,

⁵⁴ CAESTECKER, Frank, *Belgien und Luxemburg*, in: BADE, Klaus J./EMMER, Pieter C./LUCASSEN, Leo/OLTMER, Jochen (Hg.), *Enzyklopädie Migration in Europa. Vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Paderborn-München, 2007, p. 115

⁵⁵ *Résultats du recensement de la population du 1^{er} décembre 1922, et chiffres de la population de résidence habituelle au 31 décembre 1922*. Publications de l'Office de statistique, Fascicule 46, Luxembourg, 1923 ; *Résultats du recensement de la population du 1^{er} décembre 1927, et chiffres de la population de résidence habituelle au 31 décembre 1927*. Publications de l'Office de statistique, Fascicule 55, Luxembourg, 1929

⁵⁶ *Résultats du recensement de la population du 31 décembre 1930*. Publications de l'office de statistique, Fascicule 62, Luxembourg, 1932

⁵⁷ OFFICE DE STATISTIQUE, *Recensement des étrangers du 20 octobre 1933*, in : *Bulletin trimestriel de l'Office de statistique*, n°4, février 1934, pp. 8-9 ; n°5, mai 1934, pp. 1-17 ; n°6, août 1934, pp. 8-10 ; n°7, novembre 1934, pp. 35-37

sont des domestiques agricoles), 10 % dans le commerce et les transports, 7 % dans les professions libérales et les services ecclésiastiques et 6,3 % dans l'agriculture (sans les domestiques agricoles).

En ce qui concerne les nationalités, la population active étrangère se compose de 10.776 Allemands (52 %), 3.747 Italiens (18 %), 1.464 Français (7 %), 1.409 Belges (6,7 %) et 765 Polonais (3,6 %). Dans pratiquement tous les groupes professionnels, le nombre des Allemands est le plus important, à l'exception de l'industrie du bâtiment et du secteur Horesca où les Italiens sont les plus nombreux. Dans les usines et les mines le nombre d'Allemands (1.610) et d'Italiens (1.505) s'équilibre. Concernant la répartition par sexe, il convient de relever que les femmes constituent désormais avec 5.106 personnes un quart de la population active étrangère (contre 14,1 % en 1907, dont 3.136 ou 61,4 % sont occupées comme servantes (2.430 domestiques de maison, 538 domestiques agricoles, 168 journalières).

En comparant nationalité et situation sociale dans la profession, des évolutions intéressantes peuvent être constatées par rapport au recensement de 1907. Pour les Allemands actifs, le recul de la proportion des employés reflète (de 5,8% en 1907 à 2 % en 1933) reflète le recul du personnel technique dans la sidérurgie après la vente des usines allemandes en 1919, alors que la proportion d'indépendants (21,1 %) et d'ouvriers (71 %) est restée stable. Si l'on ajoute la catégorie nouvelle de chômeurs (5 %) aux ouvriers, cette catégorie a même augmenté légèrement. Cette stagnation est le signe aussi d'une baisse de l'influence économique allemande dans la société luxembourgeoise. L'intégration progressive de la population immigrée italienne est fort visible avec l'augmentation proportionnelle significative des indépendants (de 2,1 % en 1907 à 14,6 % en 1933) et la baisse proportionnelle des ouvriers, y compris les chômeurs (de 97,5 % à 84,6 %). L'augmentation proportionnelle importante des indépendants chez les Français et les Belges (de 18-19 % à 32-35 %) traduit la relève que l'influence française et belge a pris au Luxembourg aux dépens de l'influence allemande. Le nombre élevé d'indépendants chez les Polonais (29,2 %) est directement lié à l'immigration de Polonais juifs qui dirigent des entreprises dans l'industrie du vêtement et dans le commerce.

Engagement antifasciste et répression gouvernementale

Parmi les communautés d'immigrés ouvriers, il n'y a pas que les immigrés économiques. Beaucoup étaient aussi des immigrés politiques: anarchistes, socialistes, communistes.

Cela vaut avant tout pour la communauté italienne. Depuis la prise de pouvoir par Mussolini en octobre 1922, la colonie italienne est en effet coupée en deux. Le monde ouvrier est dans sa majeure partie antifasciste. De 1922 à 1925, ce sont avant tout des motivations économiques qui expliquent l'émigration d'Italie vers la Suisse, la France, la Belgique et le Luxembourg. Avec l'instauration progressive de la dictature fasciste en Italie, bon nombre d'antifascistes prennent le chemin de l'exil et se livrent à une propagande très active dans différents journaux fondés à Paris, à Genève et à Bruxelles.

L'Italie officielle, représentée par la Légation – appelée par la suite Consulat général d'Italie, l'œuvre Bonomelli, puis la mission catholique, et la Casa d'Italia – soutient le fascisme. Une grande partie des notables et de la petite bourgeoisie commerçante s'identifie à eux. A partir de la fin des années 1920, un petit noyau d'activistes fascistes se met en place, concentré principalement à Esch-sur-Alzette. En s'appuyant sur ce groupe, les services de la Légation d'Italie autour du personnage clé, Attilio Colombo, vice-consul de 1922 à 1944, se lancent dès les débuts du fascisme dans une chasse continuelle aux antifascistes, en constituant des listes entières d'« éléments dangereux » à expulser du Luxembourg.

Dans le camp antifasciste, au Luxembourg, comme dans les pays voisins, c'est le Parti communiste italien qui représente le courant le plus fort. Bien structuré dans la clandestinité, s'appuyant sur une discipline de fer, profitant de l'appui logistique de Moscou, il peut compter sur une sorte de relève continue pour compenser les pertes subies par les nombreuses expulsions.⁵⁸ Dans les années 1920, le Parti communiste luxembourgeois ne subsiste ainsi que sous l'impulsion des militants italiens. En 1928, le 10^e plénum de l'Internationale communiste décide la réorganisation du Parti communiste luxembourgeois et charge le Parti communiste italien de l'exécution de cette décision.⁵⁹

Si les mesures de police des étrangers visaient avant la première guerre mondiale avant tout les « misères étrangères », des personnes socialement en marge de la société, elles frappent dans l'entre-deux-guerres avant tout des « éléments indésirables et dangereux » pour des raisons politiques. Rappelons dans ce contexte que l'étranger ne jouit au Luxembourg tout au long du 19^e et pendant la majeure partie du 20^e siècle ni du droit de s'assembler ni du droit d'association, droits garantis aux seuls Luxembourgeois par les articles 26 et 27 de la Constitution de 1848.⁶⁰

Dès le 28 octobre 1920 est votée « une loi destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché. » Dorénavant, tout étranger doit être muni d'un passeport délivré par l'autorité de son pays, revêtu du visa de la part des agents diplomatiques ou consulaires du Grand-Duché. Sans ces papiers de légitimation, ils peuvent être immédiatement conduits à la frontière. Dans la pratique, même ces papiers ne représentent pas de protection juridique pour certaines catégories d'étrangers.

Henri Wehenkel, qui estime à 500-600 le nombre d'expulsions pour des motifs politiques entre 1924 et 1931, décrit la stratégie répressive : « A partir de 1924 l'expulsion devient l'arme par excellence utilisée par la police. Il suffit de s'être fait remarquer à une réunion, de porter sur soi un journal ou d'avoir été signalé comme communiste dangereux. Les voies de recours sont inexistantes, la suspicion et l'arbitraire règne. La police cherche à pénétrer à l'intérieur des organisations « subversives » et quand la collecte des informations est suffisante, des listes de proscriptions sont dressées. »⁶¹

L'arrivée à la tête du gouvernement en 1926 de Joseph Bech, notable conservateur, animé par un anticommunisme viscéral, amène un tour de vis supplémentaire en matière de police des étrangers. Dans la foulée de la discussion du projet de loi sur le renforcement de l'effectif de la gendarmerie, le gouvernement Bech, par l'arrêté grand-ducal du 30 novembre 1929 fixe les conditions à remplir par les salariés de nationalité étrangère pour l'admission et l'embauchage dans le Grand-Duché. On exige désormais comme papiers de légitimation une attestation du ministre du travail et de la prévoyance sociale, le passeport national respectivement le visa consulaire, un extrait du casier judiciaire, un certificat de moralité et un certificat sanitaire. Une fois entrés au pays, les étrangers sont à surveiller étroitement et à expulser illico s'ils se livrent à des activités politiques de gauche. La politique répressive de Bech contraint les antifascistes de plus en plus à tenir des réunions

⁵⁸ WEHENKEL, Henri, *Le commissaire et les Italiens*, op. cit., p. 153-168)

⁵⁹ WEHENKEL, Henri, Pr ^ésentation du Parti communiste luxembourgeois dans : *Komintern : L'histoire et les hommes. Dictionnaire biographique de l'Internationale communiste en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et ?Moscou (1919-1943)*, sous la direction de Jos?Gotovitch et Mikha ^éNarinski, (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international), Paris, 2001, p. 107-109

⁶⁰ Sur le plan constitutionnel, c'est seulement par la R ^évision constitutionnelle du 2 juin 1999 qu'est introduit un r ^égime ^égalitaire entre Luxembourgeois et ^étrangers concernant ces libert ^és (*Le Conseil d'Etat, gardien de la Constitution et des Droits et Libert ^és fondamentaux*, Luxembourg, 2006, p. 115-122)

⁶¹ WEHENKEL, Henri, *Le commissaire et les Italiens?* op. cit., p. 157

secrètes dans les bois du bassin minier ou à transformer les enterrements en manifestations politiques.⁶²

La répression policière et les risques que tout engagement politique et social faisait courir aux immigrés est en même temps une des causes du manque de visibilité des immigrés dans les organisations ouvrières et du taux de syndicalisation peu élevé des étrangers, que Pierre Krier estime en 1929 dans un rapport à l'Internationale syndicale à seulement 7 % de la population ouvrière étrangère.⁶³ L'organe de presse antifasciste « Riscatto », diffusé en 1.500 exemplaires au Luxembourg, avait fait en 1928 une appréciation semblable : « Dans les syndicats luxembourgeois, il y a plus de 20.000 ouvriers autochtones et à peine 1.000 étrangers, Italiens, Allemands et Polonais compris. »⁶⁴ En 1928, 11.000 ouvriers étrangers sont occupés dans les industries sidérurgique et minière, chiffre auquel il faut ajouter un nombre élevé d'étrangers occupés dans le bâtiment : le recensement des étrangers du 20 octobre 1933 en dénombre 1.845, en pleine crise économique.⁶⁵ Pour la même époque, Henri Wehenkel estime, en se basant sur les rapports de la police et de la gendarmerie, le nombre de militants antifascistes à 4-500.⁶⁶

Un leitmotiv : Les étrangers comme « soupape de sécurité » de l'économie

A ce tour de vis politique vient s'ajouter la crise économique mondiale. Plus de la moitié des étrangers sont renvoyés. Dans l'industrie sidérurgique et minière, ils étaient 11.600 en 1929. En 1933, il n'en reste plus que 4.400 (25 % des ouvriers occupés), dont 1.100 Italiens et 1.600 Allemands. Voilà pourquoi le Luxembourg, tout en possédant le taux d'emploi le plus bas de tous les pays industrialisés, ne compte en 1933 qu'un maximum de 2.159 chômeurs. Plus de 7.000 étrangers renvoyés et priés de quitter le pays n'apparaissent évidemment pas dans ces statistiques d'emploi.

Comme le montre le recensement des étrangers du 20 octobre 1933, le nombre total d'étrangers est passé de 55.831 en 1930 à 44.134 en 1933 (14,6 % de la pop.), soit une diminution de 21 %. Les Allemands, les Belges et les Français sont moins touchés par les réductions de leurs effectifs que les Yougoslaves, les Polonais ou les Italiens.⁶⁷ En 1935, le nombre d'étrangers résidant ou travaillant au Grand-Duché a encore chuté, passant à 38.369 personnes (13 % de la pop.).⁶⁸ Seule la population étrangère de confession juive a considérablement augmenté, par l'arrivée de réfugiés en provenance d'Allemagne.

La politique protectionniste de l'entre-deux-guerres est bien résumée par deux autres chiffres, concernant l'évolution de la population active pour le secteur de l'industrie dans son ensemble : le taux de la population active étrangère passe de 32 % en 1907 à 17 % en 1935 et atteint son niveau le

⁶² Id., p. 166-167

⁶³ Kurzer Bericht der luxemburgischen Gewerkschaftskommission f 黚 die internationale Konferenz vom 27. September 1929 in Luxemburg, in: Protokoll des 8. Ordentlichen Gewerkschaftskongresses vom 28. Und 29. September 1929 in Luxemburg, Luxembourg, 1929, p. 7

⁶⁴ Il Riscatto du 28 octobre 1928, cit?chez : GALLO, Les Italiens au Luxembourg? p. 200

⁶⁵ STATEC, Statistiques historiques (1839-1989), Luxembourg, 1990, p. 236 ; OFFICE DE STATISTIQUE, Recensement des 閏 rangers du 20 octobre 1933, in: *Bulletin trimestriel de l'Office de statistique*, n?5, mai 1934, p. 8

⁶⁶ WEHENKEL, Le commissaire et les Italiens? p. 164

⁶⁷ OFFICE DE STATISTIQUE, Recensement des 閏 rangers du 20 octobre 1933, in: *Bulletin trimestriel de l'Office de statistique*, n?4, f 閏 rier 1934, pp. 8-9 ; n?5, mai 1934, pp. 1-17 ; n?6, ao 鵑 2934, pp. 8-10 ; n?7, novembre 1934, pp. 35-37

⁶⁸ R 閏 ultats du recensement de la population du 31 d 閏 embre 1935. Publications de l'office de statistique, Fascicule 69, Luxembourg, 1938

plus bas en 1947 avec 13 %, le pourcentage des ouvriers étrangers employés dans l'industrie sidérurgique et minière passe de 60 % en 1913 à 19,1 % en 1939.

Les mesures réglementaires visant les étrangers se suivent à un rythme accéléré au cours des années 1930. L'arrêté grand-ducal du 21 septembre 1932 soumet l'établissement comme commerçant ou comme maître-artisan à une autorisation gouvernementale. L'arrêté du 2 juin 1933, tout en stipulant qu'une dispense peut être accordée pour des périodes limitées à des ouvriers agricoles et forestiers et des gens de maison, précise que toute autorisation d'embauchage ne vaudra que pour l'emploi expressément spécifié pour lequel elle aura été accordée. En 1934 est introduite la carte d'identité pour étrangers.

En mars 1937, Etienne Schmit, ministre libéral de la justice suggère de ne pas renouveler les autorisations de travail des « artistes étrangers, notamment des israélites allemands ou sans nationalité » parce qu'ils travaillent à prix bas et représentent une concurrence déloyale. Des 1135 réfugiés juifs arrivés au Grand-Duché en 1938-1939, plus de 300 sont renvoyés du pays, ce qui soulève des protestations dans la presse libérale.

Des thèses ouvertement xénophobes et antisémites exprimées dans l'espace public, d'abord par des milieux d'extrême-droite et de la droite cléricale⁶⁹ – *Luxemburger Volksblatt* de Léon Muller, *Jung Luxemburg* des jeunes catholiques, *Luxemburger Wort* – se retrouvent dans une version euphémisée dans la presse libérale et socialiste, mais aussi dans les milieux du gouvernement et de la haute administration et à la Chambre des Députés. Les libéraux francophiles les utilisent pour alimenter leur haine des Allemands. Les socialistes et les syndicats sont sensibles à la dimension protectionniste de l'argumentation et sont hantés par l'immigration d'Allemands et d'Allemandes pronazis. Les milieux politiques modérés partagent les soucis national-sécuritaires des milieux d'extrême-droite.

Sans oublier que certains milieux de la haute administration partagent carrément les vues antisémites. C'est le cas du chef de la Sûreté nationale qui met en garde en 1935 contre le 'juif raffiné, conspirateur et mesquin' et fait le lien avec des activités politiques subversives : « Wenn man im allgemeinen die Ausländer anderer Konfessionen in ihrem Tun und Treiben verhältnismäßig leicht überwachen kann, so ist dies bei der jüdischen Bevölkerung beinahe ein Ding der Unmöglichkeit, weil sie mit allen Raffinessen ausgestattet, hier und dort in geheimen Konventikeln mauscheln und gewöhnlich das was das Licht scheut durch 2. oder 3. Hand ausführen lassen. Man weiß auch aus Erfahrung, daß in politischer Hinsicht durchwegs das jüdische Element ein unberechenbarer Faktor ist, das um im Trüben fischen zu können, gerne bei revolutionären Bestrebungen seine Hand im Spiel hält. »⁷⁰

Tout au long des années 1930, l'heure est au contrôle exacerbé et au refoulement d'étrangers. Concernant les réfugiés juifs en provenance d'Allemagne, le gouvernement luxembourgeois se réserve le droit de les refuser et de les refouler non seulement pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public, mais aussi pour de considérations d'ordre économique. Des 651 juifs émigrés

⁶⁹ BLAU, Lucien, *Histoire de l'extrême-droite au Grand-Duché de Luxembourg au XXe siècle*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 1998, p. 123-149 et 277ss.; BLAU, Lucien, *Idéologie et discours politique de la Droite et de l'Extrême-Droite au Luxembourg au cours des années 30 et 40*, in : *Les courants politiques et la Résistance : Continuités ou ruptures ?* Actes du colloque international d'Esch-sur-Alzette d'avril 2002, organisé par les Archives nationales de Luxembourg en collaboration avec le CEGES de Bruxelles et le Centre universitaire de Luxembourg, Luxembourg, 2003, p. 48ss.

⁷⁰ Cité chez : HOFFMANN, Serge, *Les problèmes de l'immigration et la montée de la xénophobie et du racisme au Grand-Duché de la veille de la IIe guerre mondiale*, in : *Galerie: revue culturelle et pédagogique* 4 (1986), p. 526

après le rattachement de la Sarre au Reich en 1935, seulement la moitié reçoit une autorisation de séjour.⁷¹ Ce ne sont pas seulement les réfugiés juifs qui sont visés comme le soulignent les nombreuses mesures réglementaires visant les étrangers en général déjà cités. Des motivations politiques viennent s'ajouter aux raisons économiques, même si celles-ci prédominent. En mars 1938, le ministre socialiste de la justice, René Blum fait un appel au patronat luxembourgeois pour ne plus employer de personnel domestique féminin allemand, soupçonné d'être aux ordres d'organisations de propagande nazies. Avec le début de la guerre, la situation des étrangers sur le marché de l'emploi s'aggrave encore. Un arrêté du 25 septembre 1939 stipule que « toutes les autorisations d'occuper des ouvriers étrangers sont retirées à partir du 1er novembre 1939 ».

Enfin, par une loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat, le double droit du sol, introduit par Eyschen en 1878 et confirmé par loi de 1934 sur l'indigénat du socialiste René Blum, est aboli au profit de l'exclusivité du droit du sang.

La solidarité internationale, difficile mais réelle

La solidarité entre Luxembourgeois et étrangers est loin d'être évidente dans un tel contexte. Elle se réalise quand même : A partir de 1933, une prise de conscience véritable du danger fasciste de la part de toute la gauche conduit vers la politique de front populaire et un regain d'activité politique et syndicale dans l'antifascisme au Luxembourg. L'Internationale communiste renonce à sa politique d'hostilité à l'égard des partis bourgeois et des partis socialistes. Après le rapprochement des partis de gauche français qui parviennent à un accord en juin 1934, Nenni et Saragat du côté socialiste et Togliatti du côté communiste signent en août 1934 un accord d'unité d'action des partis de gauche italiens ce qui inaugure une nouvelle phase de la lutte antifasciste.⁷²

Au Luxembourg, cette unité d'action est symbolisée par des députés socialistes comme René Blum, Victor Bodson et Léon Weirich ainsi que les socialistes italiens Giuseppe Zuccaroli et Oreste Tomassini. Du côté communiste, des dirigeants communistes comme Zénon Bernard, Dominique Urbany et Antoine Schroeder prennent part aux réunions communes. Les communistes italiens les plus actifs sont Andrea Pasini et Leonzio Romanutti à Esch-sur-Alzette, Gino Bolognesi et Giuseppe Taddei à Rumelange, Pietro Raffaelli à Differdange et Eugenio Angelini à Dudelange.

D'autres dirigeants du parti ouvrier, regroupés autour de Pierre Krier, gardent leurs distances à l'égard du Parti communiste luxembourgeois. C'est donc un front populaire réduit, formé des communistes, de socialistes de gauche et de jeunes libéraux qui mènera en 1937 la campagne contre la loi d'ordre ou « loi muselière » du gouvernement Bech visant à interdire le parti communiste. Par voie de référendum, la population luxembourgeoise se prononce à une courte majorité (50,7 %) contre cette loi anti-démocratique. La même front uni se retrouve dans la campagne de soutien aux « Spueniekämpfer », aux volontaires partis du Luxembourg dans les Brigades Internationales se battre pour la République espagnole, à partir de novembre 1936. Henri Wehenkel les a regroupés par leur origine nationale, dévoilant une solidarité internationale en actes : 49 Luxembourgeois, 30 Italiens, 6 Allemand, 1 Polonais.⁷³ Ouvriers étrangers, principalement italiens, et luxembourgeois,

⁷¹ HOFFMANN, Serge, Deutsche politische Flüchtlinge in Luxemburg w鋒rend der 30er Jahre, in: REUTER, Antoinette / SCUTO, Denis (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois ? L'émigration, l'émigration au Luxembourg*, Esch-sur-Alzette, 1995, p. 202-205

⁷² PERUZZI, Luigi, Mes Mémoires. Un antifasciste italien détenu au SS-Sonderlager Hinzert raconte, traduit de l'italien par Valérie Igel, préface et annoté par Denis Scuto, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2002

⁷³ WEHENKEL, Henri, D'Espagne à l'Espagne. Volontaires de la Guerre d'Espagne partis du Luxembourg, Dudelange, CDMH, 1997, p. 13

s'étaient déjà retrouvés côte à côte lors des grèves de juillet 1936 dans les mines qui aboutissent à la conclusion des premières conventions collectives dans la sidérurgie.

Cette solidarité renvoie à un autre domaine où la solidarité est restée exemplaire entre syndicats libres et immigrants durant tout l'entre-deux-guerres. C'est celui de la lutte contre la répression policière qui frappe les militants antifascistes dans l'entre-deux-guerres, qu'ils soient communistes, socialistes ou anarchistes, qu'ils soient Italiens, Allemands ou Polonais. Les dirigeants Pierre Krier et Nic Biever et les avocats du syndicat, René Blum, Jos Thorn et George Govers mènent un combat inlassable contre la politique d'expulsions des gouvernements de droite successifs.

Un tour de vis supplémentaire à l'égard des étrangers dans l'immédiat après-guerre

Dans l'immédiat après-guerre, malgré des besoins pressants en main d'œuvre pour la reconstruction du pays durement touché par l'offensive des Ardennes en décembre 1944 et dans l'agriculture, le gouvernement luxembourgeois reste fidèle à la politique migratoire restrictive de l'entre-deux-guerres, en faisant venir, pour une durée si possible limitée, des hommes seuls, jeunes adultes, de préférence célibataires, afin d'éviter des charges sociales trop élevées au Luxembourg.

Dans le bâtiment, le gouvernement fait appel aux Italiens. Or, l'attitude discriminatoire du gouvernement luxembourgeois à l'égard des ressortissants de l'Italie au Luxembourg est à l'origine de négociations bilatérales difficiles avec l'Italie, comme l'a relevé Michel Pauly :

« Mais le gouvernement luxembourgeois se heurta à un refus du gouvernement italien qui reprochait au gouvernement luxembourgeois d'avoir placé sous séquestre les biens de tous les Italiens sous prétexte qu'ils avaient été fascistes (alors qu'une forte proportion d'immigrés italiens des années 1920 et 1930 étaient venus pour fuir le régime de Mussolini et combattait même dans les rangs de la Résistance durant la guerre). D'autre part le gouvernement italien exigeait des contrats de travail de deux ans, pour assurer aux émigrés italiens une certaine stabilité d'emploi, alors que le gouvernement luxembourgeois voulait limiter leurs permis de travail à six mois. Ce n'est qu'en 1948 qu'un premier accord bilatéral de main d'œuvre fut signé; il fut régulièrement renouvelé jusqu'en 1957. Il prévoyait une limitation de l'immigration à un contingent annuel défini d'avance, exigeait le recrutement et l'embauche des immigrés en Italie même et octroyait des contrats de travail à durée limitée certes renouvelables. »⁷⁴

La plupart des ouvriers du bâtiment sont embauchés sur la base d'un contrat à durée limitée (moins d'un an), appelé contrat de type A. Pour un contingent limité, un contrat de type B, à durée illimitée, est prévu. A partir de 1957, les détenteurs du contrat de type B ont le droit de se faire rejoindre par leur famille (conjoint et enfants âgés de moins de 18 ans). Mais seul un nombre limité de 500 familles par an devait en profiter.

Malgré cette politique restrictive, le nombre d'Italiens au Luxembourg augmente en raison de la forte demande économique, passant de 8.000 personnes en 1947 à presque 25.000 en 1966.

Dans l'agriculture, le gouvernement prend plusieurs mesures pour assurer aux paysans la main d'œuvre nécessaire au ravitaillement du pays : obligation de travail agricole pour les élèves (trois mois) et les jeunes sans qualification (deux ans) luxembourgeois et étrangers, travail (volontaire et rémunéré) des prisonniers de guerre allemands, recours à la main d'œuvre immigrée d'Italie et des

⁷⁴ PAULY, Michel, Le phénomène migratoire : une constante de l'histoire luxembourgeoise, in : *ASTI 30+. 30 ans de migrations, 30 ans de recherches, 30 ans d'engagements*, édité sous la direction de Michel Pauly pour le compte de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), Luxembourg, 2010, p. 67

Pays-Bas. De 1951 à 1960, 120 à 150 familles d'agriculteurs néerlandais se sont installées au Luxembourg comme fermiers ou comme métayers dans des exploitations agricoles.⁷⁵ Ces familles forment le gros des 1.763 personnes de nationalité néerlandaise recensées en 1960 (à côté de quelques fonctionnaires internationaux).

Années 1970 : Re-découverte du Luxembourg comme pays d'immigration

De nouveaux flux migratoires apparaissent à partir des années 1960. Les Espagnols (2.200 en 1970, 3.600 en 2008) et surtout les Portugais (5.800 en 1970, 80.000 en 2008) prennent le relais des Italiens, dont l'immigration se tarit progressivement avec la croissance économique de l'Italie à partir de la fin des années 1950, particulièrement dans le triangle Milan-Turin-Gênes. Les hommes travaillent avant tout dans le secteur de la construction, les femmes comme femmes de charge.

Sous l'impulsion de la mise en place d'une législation communautaire européenne sur la liberté de circulation des travailleurs et de leurs familles, l'immigration italienne et l'immigration portugaise se transforment en immigration familiale et durable, dispersée à travers le pays, qui pose des problèmes nouveaux (logement, formation scolaire et professionnelle).

Au début des années 1970, le Luxembourg se re-découvre comme pays d'immigration. La population du pays est passée de 291.000 personnes en 1947 à 340.000 en 1970. L'appel de main d'œuvre a entraîné, face à l'insuffisance du marché de travail national, une hausse continue de l'immigration à partir des années 1950. Leur part dans la population active totale est passée de 11,4 % en 1947 à 21 % en 1970.⁷⁶ Le chiffre record de 1930 avec 18,6 % d'étrangers au sein de la population du pays est dépassé. Un ouvrier sur deux est étranger.

Population étrangère par nationalités principales (1947-2001)

Nationalité	1947	1960	1970	1981	1991	2001
Pop. totale	290.992	314.889	339.841	364.602	384.634	439.539
Pop. lux.	261.850	273.373	277.337	268.813	269.269	277.254
Pop. étrang.	29.142	41.516	62.504	95.789	114.152	162.385
% Pop. étr.	10 %	13,2 %	18,4 %	26,3 %	29,7 %	37 %
Europe	25.114	37.672	n. i.	92.400	107.716	154.201
Italie	7.622	15.708	23.490	22.257	19.077	18.996
Allemagne	7.525	7.941	7.800	8.851	8.874	10.052
France	3.660	5.003	8.473	11.940	13.203	19.979
Belgique	3.645	5.232	6.455	7.854	10.255	14.800
Pays-Bas	140	1.763	2.477	2.941	3.361	3.692
Portugal		26	5.743	29.309	39.303	58.657
Grande-Bret.	52	115	394	2.027	3.190	4.331

⁷⁵ THILL, Jos, Les agriculteurs néerlandais : un groupe spécifique d'immigrants au Luxembourg dans les années cinquante, in : *Retour de Babel : itinéraires, migrations et citoyenneté* op. cit., Livre II : Partir Luxembourg, 2007, p. 84-94

⁷⁶ Le chiffre est en fait plus élevé vu qu'il ne mentionne pas les chômeurs et vu que les recensements de 1960 et de 1970 ont lieu le 31 décembre, lorsque la plupart des saisonniers (nombreux notamment dans le secteur de la construction) sont rentrés dans leur pays d'origine.

Espagne	68	94	2.155	2.073	2.505	2.799
Yougoslavie et Ex-Youg.	251	185	476	1.501	2.241	11.065
Danemark		30		802	1.477	1.903
Pologne	1314	727	498	344	364	666
Grèce		13	95	236	801	1.147
Suède				178	467	1.130
Irlande				282	538	894
Finlande				81	233	763
Autriche	231		422	380	380	548
Suisse	185	333	336	463	460	547
Islande				390	275	339
Turquie			54	147	190	207
Norvège		12		166	193	180
Hongrie	44	86		35	56	143
Autres pays d'Europe	377	72		143	273	1.363
Amérique	119	479	1.889	1.031	1.833	2.204
États-Unis	105	441	717	694	1.215	1.127
Brésil				64	147	307
Canada		22		85	140	244
Chili				105	79	60
Autres pays d'Amérique		16		83	252	466
Afrique	4	4		624	1.723	2.675
Cap-Vert				301	1.101	1.660
Maroc				74	120	252
Tunisie				70	109	138
Autres pays d'Afrique				179	393	625
Asie	12	31		579	1.612	2.592
Japon				94	322	291
Iran				150	245	239
Vietnam				65	52	75
Israël				45	52	43
Autres pays d'Asie				225	941	1.944
Australie et Océanie		11		33	92	105
Nat. indét.	247	787	905	98	604	67
Apatrides	3.646	2.533	1.373	1024	572	441

Office de la statistique générale, La structure de la population du Grand-Duché de Luxembourg d'après le recensement de la population du 31 décembre 1947, in : Bulletin statistique, Volume 1, n° 4, 1950, p. 332-370 ; STATEC, Recensement de la population du 31 décembre 1960, Luxembourg, 1966, T. II, p. 21 ; STATEC, Recensement de la population du 31 décembre 1970, Luxembourg, 1976, Vol. 6b, p. 39 ; STATEC, Recensement général de la population du 31 mars 1981, Luxembourg, 1983, Vol. 1, p. 40ss. ; STATEC, Recensement général de la population au 1er mars 1991, Luxembourg, 1995, Vol. 1, p. 46 ; Recensement de la population au 15 février 2001. Résultats détaillés. Retrieved October 30th 2008 from : http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/thematiques/PopulationEmploi/Recensement_population_2001/PDF_resultats_detail.pdf

Sous l'impulsion de la Charte sociale européenne et des recommandations de la Commission européenne, le gouvernement luxembourgeois crée en 1964 un Service d'accueil et d'assistance sociale aux travailleurs étrangers qui devient en 1972 le Service de l'Immigration. Jusqu'à ce moment-là l'assistance sociale des migrants était l'œuvre d'organisations catholiques comme la *Missione cattolica italiana*, la Caritas et les offices sociaux de la commune ou alors des organisations comme la Croix Rouge ou la Ligue contre la Tuberculose. A côté du parti communiste luxembourgeois, ils étaient encadrés par les sections d'organisations politiques étrangères présentes au Luxembourg (p. ex. PCI, INCA, ACLI).

Pour la première fois de son histoire, le gouvernement luxembourgeois décide même de mener une politique de recrutement active dans le domaine de l'immigration. En mai 1970 le Luxembourg signe deux accords bilatéraux, l'un avec le Portugal, l'autre avec la Yougoslavie, « règlementant l'emploi au Luxembourg des travailleurs » des deux pays. Dans son avis sur l'accord avec le Portugal, le Conseil d'État présente l'immigration comme un phénomène structurel:

« Depuis des années déjà les disponibilités en main-d'oeuvre autochtone du Grand-Duché sont totalement insuffisantes pour couvrir les besoins du pays. Les quelques douzaines de travailleurs en provenance du secteur agricole pouvant devenir disponibles encore dans les années à venir ne changent rien à l'aspect général du problème de la pénurie de main-d'oeuvre. Sans l'apport d'un grand nombre de travailleurs étrangers les entreprises artisanales et industrielles se trouveraient dans une situation très critique. Fin 1970 le nombre des travailleurs étrangers (hommes et femmes) était de 33.100 contre 30.100 en 1969 et 28.600 en 1968, voire 27.900 en 1967. Ces chiffres comprennent les frontaliers (7.400), les saisonniers et les travailleurs étrangers sédentaires au Grand-Duché. En général on constate une réduction progressive des saisonniers en faveur des étrangers résidant en permanence au Grand-Duché. Cette évolution pose évidemment le problème du logement d'autant plus que pas mal de travailleurs étrangers mariés désirent se fixer avec leur famille au pays. Dans ce cas les femmes et les enfants adultes travailleront soit dans les ménages, soit dans les établissements de lavage et de nettoyage, soit dans les ateliers et les fabriques. L'immigration des membres de la famille apporterait donc un supplément sensible de main-d'oeuvre. En dehors du problème soulevé du logement, d'autres, tels que ceux de l'assimilation, de la moralité, de la sûreté publique et de la santé resteront posés. »⁷⁷

Ces deux accords bilatéraux sont ratifiés par la Chambre des Députés en 1972.⁷⁸ L'année 1972 apparaît comme une année charnière. Le 28 mars 1972, la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers entre en vigueur. Cette loi très restrictive règle les conditions de l'immigration, avant tout des citoyens d'États qui n'appartiennent pas à la Communauté européenne. L'immigration est liée à un système complexe et non flexible d'autorisations de séjour et de travail. Comme les lois sur la police des étrangers de l'entre-deux-guerres, elle prévoit toujours l'expulsion de l'étranger « qui compromet la tranquillité, l'ordre ou la sécurité publics ». Le Service Social de l'Immigration est institué la même année. En 1972 est également créée la première association non gouvernementale d'aide aux immigrés, União, précurseur de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), fondée en 1979 pour lutter pour le droit de vote et pour des droits égaux des immigrés au

⁷⁷ Avis du Conseil d'État du 21 juillet 1971 sur le projet de loi portant approbation de l'accord entre le Grand Duché de Luxembourg et la République Portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg.

⁷⁸ « Loi du 11 avril 1972 portant approbation de l'accord entre le Grand Duché de Luxembourg et la République Portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg » et « Loi du 11 avril 1972 portant approbation de l'Accord entre le Grand Duché de Luxembourg et la République socialiste fédérale de Yougoslavie réglementant l'emploi au Luxembourg des travailleurs yougoslaves »

Luxembourg et proposer des projets et des services pour les enfants, les jeunes et les adultes de toutes nationalités des quartiers nord de la capitale.

A la même époque, les syndicats, tant ceux de tendance socialiste que ceux de tendance démocrate-chrétienne, s'engagent résolument en faveur des droits des travailleurs immigrés. Le Lëtzebuenger Arbechter Verband (LAV) socialiste et le Lëtzebuenger Chreschtliche Gewerkschaftsbond (LCGB) disposent d'un service pour ouvriers immigrés portugais. Dans l'entre-deux-guerres et dans l'immédiat après-guerre ces syndicats furent souvent opposés à l'immigration afin de protéger le marché national. Dans les années 1950 encore, les syndicats s'étaient opposés à des autorisations de séjour pour les familles d'immigrés par crainte de la concurrence sur le marché du travail d'une main d'œuvre à bon marché.⁷⁹

Une polémique de 1972 souligne l'émergence de la question de l'immigration dans l'espace public. Le 18 février 1972, le Ministère de la Justice adresse dans une lettre à la Fédération des Industriels et des Artisans cette mise en garde : « En raison des difficultés d'assimilation et de rapatriement éventuel, les candidats-travailleurs africains et asiatiques ne pourront bénéficier actuellement d'une autorisation de séjour. »⁸⁰ L'hebdomadaire libéral « d'Letzeburger Land » dénonce ce racisme administratif (« behördlicher Rassismus ») et « l'atmosphère xénophobe développée par des politiciens chauvinistes de droite » en publiant en première page, le 16 juin 1972, la photo d'un ouvrier du bâtiment capverdien dans le cadre de la rubrique « L'image actuelle ».

Le Luxembourg connaît en effet à côté de l'immigration portugaise une immigration capverdienne, puisque le Cap Vert est une colonie portugaise jusqu'à son indépendance acquise en 1975. Lors des négociations de l'accord bilatéral avec le gouvernement portugais, les responsables politiques luxembourgeois font pression sur leurs homologues portugais pour limiter l'émigration capverdienne vers le Luxembourg : « Sur ses insistances la délégation portugaise s'est déclarée d'accord pour intervenir auprès de ses autorités compétentes afin qu'aucune mesure tendant à stimuler l'émigration vers le Grand-Duché des travailleurs du Cap Vert et de leurs familles ne soit prise. »⁸¹ L'immigration choisie, non seulement européenne blanche, mais encore catholique, ressort clairement d'une autre mesure. Contrairement à l'accord avec le Portugal, l'accord avec la Yougoslavie ne prévoyait pas de possibilité de regroupement familial.

A la suite de la crise économique mondiale, l'« immigration zéro » est décrétée au Luxembourg comme dans les pays voisins. En fait, dans la réalité, par les forces de l'offre et de la demande de main d'œuvre, la migration de travail continue, mais à un rythme moins élevé. De 1970 à 1975, 4.500 Portugais immigrèrent par an au Luxembourg. Ce chiffre tombe à 1.500 par an de 1976 à 1987.⁸² La migration continue et doit continuer pour des raisons économiques comme doit l'avouer le premier ministre libéral Gaston Thorn dans sa déclaration sur l'état de la nation de 1977 : « Nous sommes partis dans notre raisonnement d'une immigration pratiquement nulle ; or, l'apport

⁷⁹ DELVAUX, Michel, *Structures socio-politiques du Luxembourg*, Luxembourg, Institut universitaire international, Luxembourg, 1977, p. 64

⁸⁰ Cit?chez : DELVAUX, Michel, Le racisme, un probl 鑛 e au Luxembourg? in : *Letzeburger Land*, Nr. 30, 21.7.1972, p. 3

⁸¹ Cf. Projet de loi portant approbation de l'Avenant à la Convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale signée le 12 février 1965, fait à Luxembourg, le 5 juin 1972, déposé en janvier 1973 à la Chambre des Députés

⁸² BERGER, Fr 閨 閨 ic, Zoom sur les primo-arrivants portugais et leurs descendants, in : *CEPS/INSTEAD, Vivre au Luxembourg. Chroniques de l'enqu 卨 e PSELL 3/2006*, N°49 - septembre 2008

migratoire reste indispensable dans une certaine mesure étant donné qu'un certain nombre d'emplois dits ou supposés pénibles sont traditionnellement délaissés par les Luxembourgeois. »⁸³

L'« immigration zéro » est remplacée par une „politique de prudence“ qui sera couplée avec une politique nataliste et familiale.⁸⁴ L'immigration n'apparaissait pas encore aux yeux des décideurs politiques comme une réponse structurelle aux défis démographiques luxembourgeois dans les années 1970, mais comme un *ersatz* nécessaire mais passager. Un rapport gouvernemental de 1977, rédigé par Gérard Calot, directeur de l'Institut national des études démographiques (INED) en France de 1972 à 1992, prévoyait une chute de la population luxembourgeoise et proposait de réduire l'appel à l'immigration et de mettre en place une politique nataliste, invitant les familles luxembourgeoises « à avoir deux, trois ou davantage (d'enfants). »

Les prévisions pessimistes de Calot ont été démenties par l'évolution contraire du Luxembourg. Malheureusement, ce rapport Calot intervient à un moment-charnière où la société luxembourgeoise encore largement imprégnée par des mentalités rurales se transforme en une société post-industrielle et cosmopolite hautement différenciée, une société caractérisée par une diversité culturelle et linguistique remarquable, une société marquée par la disparition progressive d'autorités traditionnelles (famille, église, éducation...) et de points de référence (nation, idéologies, religions...)⁸⁵ Dans ce contexte, ce rapport a propulsé le thème de l'identité nationale – et des menaces qui pèseraient sur elle – sur le devant de la scène dans le débat public pour ne plus le quitter jusqu'à aujourd'hui.

4. Les immigrations à l'époque postindustrielle (1984 à aujourd'hui)

Le passage d'une société industrielle à un centre financier européen, à une société dominée par le secteur tertiaire, avec une croissance économique pratiquement continue à partir du milieu des années 1980, a fait des prévisions de Calot une chimère. L'immigration connaît des années 1980 un saut à la fois quantitatif et qualitatif.

Immigrations : Un saut quantitatif et qualitatif

A côté de la migration de travail traditionnelle et d'une main d'œuvre majoritairement non-qualifiée, la place bancaire et européenne de Luxembourg-Ville a attiré de plus en plus une main d'œuvre qualifiée des pays voisins et des pays qui ont rejoint progressivement les rangs de l'Union européenne. La population résidente est passée de 340.000 personnes en 1970 à plus de 502.000 en 2010 : 56,9 % de Luxembourgeois, 37,5 % de ressortissants de l'Union européenne et 6 %

⁸³ cit?chez : WEY, Claude, Discours et politiques d'immigration et d'int?gration au Luxembourg, in : FERRY, Vincent/GALLORO, Piero/NOIRIEL, G?rard, *20 ans de discours sur l'int?gration*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 151-162.

⁸⁴ HIRSCH, Mario, Les tergiversations d'une politique d'immigration, in : *L?zukunft zebuerg de L?zukunft zebuerg? Le Luxembourg face ?l'immigration*, sous la coordination de Michel PAULY, Luxembourg, ASTI, 1985, p. 153-163

⁸⁵ Sur ces sujets voir : FONCK, Dani?lle / SCUTO, Denis (dir.), *Soci?t?en mutation – Gesellschaft im Wandel*, Esch-sur-Alzette, 1995 FEHLEN, Fernand, Une petite soci?t?en mutation : le Luxembourg entre ouverture et repli, in : TRAUSCH, Gilbert (dir.), *Le Luxembourg au tournant du si?cle et du mill?naire*, Esch-sur-Alzette, 1999, p. 113-129; BALEINE *Le sondage Baleine – une ?tude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, Hors-s?rie no 1 des publications RED (Recherche Etude Documentation) du SESOPI, Luxembourg, 1999 ; LEGRAND, Michel (dir.), *Les valeurs au Luxembourg : portrait d'une soci?t?au tournant du 3e mill?naire*, Recherche, ?tude, documentation, Hors s?rie 2, Luxembourg, 2002.

d' « extracommunautaires ». Le recours à l'immigration et aux frontaliers a fait de l'économie luxembourgeoise une des plus prospères au monde.

Le nombre des frontaliers de France, de Belgique et d'Allemagne qui viennent travailler jour après jour au Luxembourg est passé de 20.000 en 1986 à 150.000 en 2009 (44 % de l'emploi salarié), ce qui constitue un tiers de la population active. En 2004, presque trois quarts des emplois nouveaux créés sont attribués à des frontaliers. Le Conseil économique et social prévoit une hausse continue de ce flux : « Il est prévisible que le flux des travailleurs transfrontaliers à partir de la Grande Région avec une population totale d'11 millions d'habitants (669.000 personnes y sont en chômage) continuera à augmenter à un rythme soutenu, la conjoncture économique étant défavorable dans toutes les régions limitrophes du Luxembourg. »⁸⁶

Au début du XXI^e siècle comme au début du XX^e siècle, le Grand-Duché connaît une immigration double, qui ressort du recensement de 2001. En bas de l'échelle sociale, on trouve l'immigration ouvrière : en 2001, 81% des 70.000 Portugais sont des ouvriers (bâtiment) et des ouvrières (nettoyage, services domestiques), 41,2 % des 19.000 Italiens sont des ouvriers (industrie, bâtiment, restauration) contre 28,5 % chez les Luxembourgeois.⁸⁷ C'est d'ailleurs en tenant compte de cette donnée structurelle de l'immigration et pour organiser le mieux possible les étrangers qui travaillent dans les secteurs à bas salaires, les plus exposés, les moins protégés que des syndicats comme l'OGB-L et le LCGB fondent dans les années 1980 un département spécifique pour les immigrés.

Tout en haut de l'échelle sociale, on trouve d'une part les 6.000 fonctionnaires internationaux étrangers des différentes nationalités de l'Union européenne et d'autre part les 5.000 dirigeants étrangers du secteur financier.⁸⁸

Ceci dit, contrairement à la plus grande partie du XX^e siècle, les immigrés hautement qualifiés constituent aujourd'hui une part de plus en plus grande à la fois des résidents étrangers et des frontaliers dans le secteur tertiaire. Parmi les personnes hautement qualifiées, on ne recense que 1,8 % des Portugais, 12,6% des Italiens, mais 36,3% des Belges, 29,2 % des Allemands et 27,5 % des Français.⁸⁹

Discours sur les migrations et politiques migratoires

Avec la reprise économique et pendant la phase de croissance économique soutenue (1984-2002), le discours étatique défensif, appelant à une politique d'immigration prudente, cède la place à un discours xénophile, soulignant l'aspect nécessaire et positif de l'immigration, dont la teneur peut être illustrée par cet extrait de la déclaration concernant le programme gouvernemental, en juillet 1984, du nouveau chef d'un gouvernement de grande coalition (chrétiens-sociaux et socialistes) : « Le Gouvernement entend préciser que les immigrés ont largement contribué à l'essor du pays et que leur présence constituera également à l'avenir un élément indispensable au bon fonctionnement de notre économie. Outre la contribution importante que les étrangers apportent sur le plan démographique, leur présence constitue sans doute un enrichissement culturel non négligeable pour notre pays. Aussi le Gouvernement s'engage-t-il à lutter contre toute forme de xénophobie et

⁸⁶ *Pour une politique d'immigration et d'intégration active*, Avis du Conseil économique et social, Luxembourg, 2006, p. 5

⁸⁷ FEHLEN, Fernand, *La société luxembourgeoise ? travers le recensement de 2001. Fiches statistiques*, Luxembourg, STATEC, 2003

⁸⁸ FEHLEN, Fernand, L'immigration dorénavant, in : *Atlas du Luxembourg*, Luxembourg, 2009, p. 170-171

⁸⁹ HARTMANN-HIRSCH, Claudia, Les immigrés hautement qualifiés : le cas du Luxembourg, in : *Migration et société* 32, 117-118 (20), 2008, p. 25-41

considère-t-il que la solution des problèmes passe par une politique d'intégration volontariste, respectueuse des identités culturelles. A cette fin, le droit à la réunion familiale, limitée au conjoint et aux descendants, sera garanti. »

Ce discours s'insère dans le cadre plus large du processus d'intégration européenne. Les Accords de Schengen, par lesquels cinq pays en 1985 et aujourd'hui 25 pays européens abolissent les contrôles aux frontières intérieures, créent une situation nouvelle sur le plan des migrations. Immigration signifie en fait depuis en Europe migration des personnes venant de pays non-membres de l'Union européenne, de ressortissants de pays tiers. En d'autres termes, la politique d'immigration ne peut affecter les flux migratoires en provenance des Etats membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

Tout en menant depuis les années 1980 un discours xénophile qui proclame le rôle positif de l'immigration sur le plan économique, démographique et culturel, les partis gouvernementaux développent en même temps un discours identitaire qui soulève la question de l'intégration des étrangers dans la nation luxembourgeoise. L'accent est mis de plus en plus sur la langue luxembourgeoise, depuis que celle-ci a été promue par le législateur en 1984 au rang de langue nationale.⁹⁰

L'intégration comme notion politique est interprétée de différentes façons. Pour les uns, l'intégration implique l'obligation pour les responsables politiques et les acteurs sociaux d'insérer les immigrants dans les principales institutions du pays d'accueil : marché du travail, participation politique, éducation et qualification, marché du logement. Ce type d'intégration a déjà été préconisé dans les années 70 par le Conseil économique et social qui demandait la participation politique des étrangers dans les communes, dans les institutions sociales et le droit de vote pour les étrangers aux chambres professionnelles.

Pour les courants nationalistes et populistes, le thème de l'intégration se prête à merveille pour nous resservir les discours classiques des partis conservateurs et nationalistes de l'entre-deux-guerres. L'intégration passe d'un ensemble de défis socio-politiques à un problème national: «Les étrangers doivent s'intégrer » ou « Les étrangers ne veulent pas s'intégrer au Luxembourg ». Les problèmes sociaux sont réinterprétés comme un signe tangible de l'échec de l'intégration des immigrants. Voilà ce qui permet en 1984 à un parti populiste, qui mise aussi sur des slogans xénophobes, d'être élu à la Chambre des Députés et de s'y implanter durablement.

L'immigration croissante de demandeurs d'asile à la suite de la guerre en Yougoslavie dans les années 1990 fut utilisée par les forces populistes pour reprendre les stéréotypes autrefois appliqués aux immigrants ouvriers : de victimes de situations de guerre on a fait des criminels ou des profiteurs. Leur accueil tranche avec celui réservé aux réfugiés hongrois après 1956, tchèques en 1968, chiliens après 1973 et vietnamiens après 1979. En 1991, 2.200 Yougoslaves vivaient au Grand-Duché, une conséquence de la migration de travail des années 1970 et 1980. De 1992 à 1994, plus de 2.500 réfugiés vinrent de Bosnie-Herzégovine au Luxembourg. 1998 et 1999, 4.000 réfugiés du Kosovo, de Monténégro et du Sandjak vinrent s'y ajouter. En 2001, 11.000 personnes originaires de l'ancienne Yougoslavie vivaient au Luxembourg.

⁹⁰ SCUTO, Denis, La construction de la nationalité luxembourgeoise. Une histoire sous influence française, belge et allemande (1839-1940), Bruxelles 2008-2009 (thèse de doctorat en histoire), p. 437ss. ; SCUTO, Denis, Migrationspolitik – Entwicklung und gegenwärtige Gestalt, in: Willems, Helmut et al. (Hrsg.). *Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg – Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg, Université du Luxembourg, 2009, p. 343-350

Ce contexte ambivalent explique pourquoi le discours xénophile du gouvernement et des majorités parlementaires sur les migrations et l'intégration n'est pas flanqué de mesures politiques à la hauteur de ce discours. Ce n'est qu'après deux procès et un jugement de la Cour de justice européenne de 1991 que le législateur se décide à élaborer une loi qui permet à partir de 1993 aux étrangers de voter et d'être élu aux chambres professionnelles. Il faut attendre le traité de Maastricht et des directives européennes pour que les étrangers citoyens de l'Union européenne puissent participer aux élections communales, avec cependant un régime d'exceptions pour le Luxembourg. Ainsi, un étranger n'a pas le droit d'exercer la fonction de bourgmestre ou d'échevin.

Autre exemple : Le Luxembourg est passé de 19 % de résidents étrangers en 1970 à plus de 43 % aujourd'hui. Pourtant, il s'est situé de 1985 aux années 2000 à l'écart de la tendance européenne de l'assouplissement du droit de la nationalité et est resté attaché à une logique du droit du sang qui ne fut pas celle des bâtisseurs de cet État au XIXe siècle. Près de 10 000 personnes arrivent en moyenne par an au Luxembourg et une partie d'entre eux démarre un parcours d'intégration. Or, en moyenne seulement 7-800 personnes par an obtiennent la nationalité luxembourgeoise de 1985 à 2004, ce qui constitue le plus faible taux de naturalisations de toute l'Europe. Lorsqu'une loi de 2008 introduit enfin la possibilité de la double nationalité et réintroduit le droit du sol pour les descendants des immigrés (3^e génération), ce double droit du sol aboli en 1940, elle s'accompagne de l'exigence de connaissances linguistiques en langue luxembourgeoise d'un niveau trop élevé pour le gros des immigrés.

Dans le domaine de la formation, les études PISA (2000, 2003, 2006) réalisées par l'OCDE ont non seulement montré qu'au Luxembourg, les résultats scolaires se situent en-dessous de la moyenne OCDE, mais encore que l'écart entre les élèves issus de l'immigration et les élèves autochtones est très prononcé. Le système scolaire luxembourgeois manque à la fois d'efficacité et d'équité. Une étude récente sur les primo-arrivants portugais et leurs descendants a révélé que « les immigrés de la seconde génération, tous passés par le système d'éducation luxembourgeois, sont encore 32% à n'avoir pas dépassé le niveau primaire, 58% à avoir obtenu un diplôme du secondaire (dont la grande majorité un diplôme de l'enseignement professionnel ou technique) et 10% à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur. A titre de comparaison, les Luxembourgeois du même âge ayant suivi leur scolarité obligatoire au Luxembourg sont 29% à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur. »⁹¹

Dans le domaine de l'asile et de l'immigration, il faut attendre les années 2000 pour que le Luxembourg mette en place une législation qui tienne compte des réalités migratoires. En 2006 une loi sur le droit d'asile permet aux demandeurs d'asile qui attendent une réponse depuis au moins neuf mois d'occuper un emploi et prévoit la construction d'un centre de rétention pour les déboutés d'asile en attente d'être expulsés vers leur pays d'origine, personnes qui sont jusqu'à présent emprisonnées à Schrassig. Une loi sur l'immigration et la libre circulation de 2008 supprime la carte de séjour pour les ressortissants membres de l'Union européenne. Un ressortissant demande, dans les trois mois de son arrivée au Luxembourg une simple attestation d'enregistrement auprès de la commune. Un droit de séjour permanent est introduit pour les citoyens de l'Union et les membres de famille qui prouvent un séjour ininterrompu de 5 ans au Luxembourg. Ces personnes reçoivent une attestation de séjour permanent. La carte d'identité d'étranger, renouvelable tous les ans et liée à des enquêtes de la police chez les étrangers, est supprimée.

⁹¹ BERGER, Fr 閩 閩 ic, Zoom sur les primo-arrivants portugais et leurs descendants, in : *CEPS/INSTEAD, Vivre au Luxembourg. Chroniques de l'enqu 閩 e PSELL 3/2006*, N°49 - septembre 2008, p. 1

Pour l'immigration des ressortissants des pays tiers (6 % de la population du Grand-Duché), la loi supprime le système des permis de travail et donc aussi la demande de permis de travail par l'employeur. La personne, après avoir obtenu l'autorisation de séjour, demande au Luxembourg le titre de séjour pour travailleur salarié. Le premier titre de séjour est valable un an maximum, pour tout employeur d'un seul secteur et une seule profession. Le 2ème titre de séjour est valable pour 2 ans. Le 3ème titre de séjour est valable pour tout employeur de tout secteur et toute profession. Pour accéder à une autorisation de séjour comme travailleur salarié, différentes conditions doivent être remplies dont celle de ne pas porter préjudice à la priorité d'embauche des citoyens de l'Union européenne. Les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés peuvent accéder plus facilement au marché de l'emploi sur base de la présentation d'un contrat de travail et de la preuve d'un niveau de rémunération équivalant à au moins 3 fois le salaire minimum. La question du regroupement familial des personnes non-communautaires trouve enfin une base légale. Pour faire venir les membres de sa famille (conjoint, partenaire, enfant de moins de 18 ans, enfant de plus de 18 ans à charge), la personne qui réside au Luxembourg doit justifier d'une durée de séjour d'un an au Luxembourg, disposer d'un titre de séjour d'au moins un an, de ressources stables et suffisantes ainsi que d'un logement approprié. La nouvelle loi prévoit aussi différents types d'autorisation de séjour en fonction de motifs d'immigration (salarié, indépendant, sportif, étudiant, chercheur, membre de famille, raisons d'ordre privé).

Il aura fallu plus de 100 ans d'immigration massive au Luxembourg pour que les réalités migratoires commencent à être prises en compte dans les décisions politiques nationales concernant l'immigration. En même temps, le contexte actuel de crise économique montre de nouveau que les immigrés restent les plus exposés et les moins bien protégés face à des phénomènes comme le chômage et la précarisation des relations de travail.

Denis Scuto